



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2017-126

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

30-2017-08-29-001 - décision n° 2017-2689 FISCHER TAYLOR ALES (3 pages) Page 3

D.D.P.P. du Gard

30-2017-08-29-002 - Arrêté portant agrément sanitaire temporaire d'un établissement préparant des viandes fraîches et délivrant autorisation à l'abattoir de M. CLAPPIER Lionel à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux (2 pages) Page 7

DDTM 30

30-2017-08-30-002 - Arrêté n°DDTM-SEF-2017-0355 portant interdiction de nourrissage du sanglier (sus scrofa) dans le département du Gard (3 pages) Page 10

30-2017-09-01-002 - Arrêté portant prescriptions spécifiques à déclaration concernant Serre agricole avec toiture photovoltaïque sur la commune de Connaux (4 pages) Page 14

DDtm du Gard

30-2017-08-07-005 - Inscription commune Beaucaire sur la liste des communes habilitées à mettre en œuvre le ravalement obligatoire des façades des immeubles (1 page) Page 19

Prefecture du Gard

30-2017-08-28-001 - AP déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard (25 pages) Page 21

30-2017-08-28-002 - AP déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du département du Gard (23 pages) Page 47

30-2017-08-24-006 - arrêté concertation publique contournement ouest nimes-1 (4 pages) Page 71

30-2017-08-24-007 - arrêté concertation publique contournement ouest nimes-1 (4 pages) Page 76

SNCF RESEAU

30-2017-08-08-003 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de Rochefort du Gard, parcelle cadastrée BA 369p (3 pages) Page 81

30-2017-08-08-004 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de Saint-Julien-de-Cassagnas, parcelle cadastrée OA 890p (3 pages) Page 85

ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

30-2017-08-29-001

décision n° 2017-2689 FISCHER TAYLOR ALES

*Décision n° 2017-2689 portant rejet d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie sur
ALES (30).*

DECISION ARS LR /2017-2689

Portant rejet d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à ALES (Gard).

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de la Région Occitanie ;

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-14 ; R.5125-1 à R.5125-11 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

VU la demande présentée le 31 mai 2017, complétée le 8 juin 2017, par la SARL FISCHER TAYLOR représentée par Madame TAYLOR Cécile et Madame FISCHER Alice pharmaciennes et titulaires de la licence N° 30#000184 depuis le 13 janvier 2013, afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie de Tamaris », qu'elles exploitent, située à ALES (30100), Place de l'église, dans un nouveau local, sis 1B Rue Auguste Delaune dans la même commune ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du 30 juin 2017 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet du Gard en date du 5 juillet 2017 ;

VU l'avis de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine du Gard du 17 juillet 2017 ;

VU l'avis du Syndicat des Pharmaciens du Gard du 08 août 2017 ;

VU la saisine de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 13 juin 2017 ;

VU le rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 28 août 2017 concluant que le nouveau local est conforme aux conditions d'installation d'une officine ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'autoriser les transferts permettant de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines, n'ayant pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine et dans un lieu qui garantit un accès permanent du public à la pharmacie et permet à celle-ci d'assurer un service de garde ou d'urgence conformément à l'article L 5125-3 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT que la décision de création, de transfert ou de regroupement est prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé après avis du représentant de l'Etat dans le département, du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens et des syndicats représentatifs de la profession conformément à l'article L 5125-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT que l'article L 5125-14 du Code de la Santé Publique prévoit que : « le transfert d'une officine de pharmacie peut s'effectuer, conformément à l'article L 5125-3, au sein de la même commune... » ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 5125-3 du Code de la Santé Publique, le transfert d'une officine de pharmacie est subordonné notamment à la satisfaction optimale des besoins en médicaments de la population des habitants résidant dans le quartier d'accueil ;

CONSIDERANT que la population résidente au sens des dispositions susvisées doit s'entendre, outre éventuellement de la population saisonnière, de la seule population domiciliée dans ces quartiers ou y ayant une résidence stable ; que l'administration peut toutefois tenir compte pour apprécier cette population, des éventuels projets immobiliers en cours ou certains à la date de sa décision ;

CONSIDERANT que la commune d'ALES qui compte une population municipale de 39 993 habitants au dernier recensement entré en vigueur le 01 janvier 2017 par publication de l'INSEE, est découpée en 15 IRIS et desservie par 21 officines de pharmacie ;

CONSIDERANT que le local d'implantation de la pharmacie de Mesdames FISCHER et TAYLOR dénommée « Pharmacie de Tamaris », qui se situe actuellement dans l'IRIS n° 300070111 « Tamaris » (2204 habitants, 1 officine), se trouvera à 470 mètres à pied (6mn) en lisière nord de cet IRIS et de l'IRIS n°300070112 « Cévennes » (1692 habitants, 1 officine) ;

CONSIDERANT que les pharmacies les plus proches de la « Pharmacie de Tamaris » situées dans des IRIS voisins sont :

- . la « Pharmacie du Grand Alès » : IRIS « n°300070112 « Cévennes » à 900 m,
- . la « Pharmacie Praden » : IRIS « n°300070113 « Bruèges » à 2200 m environ,
- . la « Pharmacie Aymard-Durand » : IRIS « n°302840101 « St Martin de Valgalgues » à 1600 m environ sur St Martin de Valgalgues ,

CONSIDERANT que la population résidente du quartier d'origine, seule officine de l'IRIS n° 300070111 « Tamaris » (2204 habitants), compte tenu de l'implantation projetée dans l'immédiate bordure de l'IRIS actuel, de la distance séparant le local actuel et le local projeté, et de l'absence de barrière infranchissable entre les deux IRIS, pourra néanmoins continuer à être desservie par la « Pharmacie de Tamaris » ;

CONSIDERANT que, dans ce contexte, l'abandon de clientèle n'est pas caractérisé ;

CONSIDERANT que la « Pharmacie de Tamaris » se trouvera à 500 m environ du local actuel, en bordure de l'IRIS n° 300070111 « Tamaris » et de l'IRIS « n°300070112 « Cévennes », constituée par l'Avenue Auguste Delaune, (au n° 1B de celle-ci), dans la zone d'activité du quartier « Tamaris » (face au centre commercial « LIDL ») ;

CONSIDERANT qu'en s'implantant ainsi en lisière de l'IRIS « n°300070112 « Cévennes », la « Pharmacie de Tamaris », si elle se rapproche de manière peu significative des Pharmacies « Praden » (1900 m) et « Aymard-Durand » (1500 m), se rapproche en revanche nettement de la « Pharmacie du Grand Alès », sise Quai de Grabieux, dans l'IRIS « Cévennes » (1692 habitants, 1 officine), à l'Ouest de ce dernier, les deux officines se trouvant ainsi distantes de 474 m à pied (7mn) ;

CONSIDERANT que la desserte de la population résidente du quartier « Tamaris » qui tendrait à s'agrandir vers le sud-Ouest de l'IRIS, revendiquée par le demandeur, et serait ainsi desservie par la nouvelle implantation, est déjà assurée par la « Pharmacie du Grand Alès » (400 m environ du lieu d'implantation projeté) qui assure une desserte correcte et optimale en médicaments de la population

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

résidente de proximité de l'ensemble du quartier d'accueil (1695 habitants pour l'ensemble de l'IRIS « Cévennes ») ;

CONSIDERANT que les projets immobiliers en cours ou concrets à brève échéance (2ème semestre 2017), tels la construction de 22 logements, Rue du Dr Mercier (« Résidence du Dr Mercier »), 24 logements Rue Auguste Delaune (« Résidence Delaune »), ou 36 logements, rue des Romarins (« Résidence des romarins »), également revendiqués pour attester d'un accroissement de population, ne permettent pas de justifier d'un apport significatif de population incontestable à venir à proximité du lieu d'implantation souhaité ;

CONSIDERANT ainsi qu'en égard à l'importance de la population actuelle résidant dans l'ensemble de ce quartier, et de la distance séparant l'emplacement de l'officine de Mesdames TAYLOR Cécile et FISCHER Alice et de la pharmacie qui y est installée, le transfert ne répond pas à un réel besoin de la population en cause et partant ne permet pas d'optimiser réellement la desserte en médicaments de la population résidente au sens de l'article L 5125-3 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT que le transfert demandé, même s'il permettrait de satisfaire aux conditions minimales d'installation des officines, et ne constituerait pas un abandon de clientèle, ne justifie pas la présence d'une deuxième officine pour répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population du quartier d'accueil, le critère d'optimalité devant être apprécié, au sens de l'article L 5125-3 du Code de la Santé Publique, de manière absolue et non relative ;

CONSIDERANT que le dossier présenté par Mesdames TAYLOR Cécile et FISCHER Alice au nom de la SARL FISCHER TAYLOR déclaré complet le 08 juin 2017, sous le n° 2017- 70, instruit par les services de la Direction du Premier Recours de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, ne répond pas aux exigences de la réglementation en vigueur ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La demande présentée le 31 mai 2017, complétée le 8 juin 2017 par Madame TAYLOR Cécile et FISCHER Alice au nom de la SARL FISCHER TAYLOR afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'elles exploitent à ALES (30100), Place de l'église, dans un nouveau local, situé 1B Rue Auguste Delaune dans la même commune est rejetée.

ARTICLE 2 : La présente décision est notifiée à l'auteur de la demande ;

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du Tribunal administratif territorialement compétent à compter de la date de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Gard.

MONTPELLIER le 29 août 2017

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie
et par délégation
Le Directeur du Premier Recours


Jean-François RAZAT


Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

D.D.P.P. du Gard

30-2017-08-29-002

Arrêté portant agrément sanitaire temporaire d'un
établissement préparant des viandes fraîches et délivrant
autorisation à l'abattoir de M. CLAPPIER Lionel à déroger
à l'obligation d'étourdissement des animaux



PREFET DU GARD

**Direction départementale
de la protection des populations**

ARRETE N°

portant agrément sanitaire temporaire d'un établissement préparant des viandes fraîches et délivrant autorisation à l'abattoir de Monsieur CLAPPIER Lionel à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

*Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,*

Vu le règlement (CE) 178/2002 du 28 janvier 2002, établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,

Vu le règlement (CE) 852/2004 du 29 avril 2004, relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et notamment l'article 4,

Vu le règlement (CE) 853/2004 du 29 avril 2004, fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale et notamment l'article 6,

Vu le règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004, fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine,

Vu le règlement (CE) 1069/2009 du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine,

Vu le règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L231-1, L233-2, R214-63 à R214-81 et R231-4 à R231-13,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux,

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant,

Vu la demande d'agrément temporaire et de dérogation à l'obligation d'étourdissement des animaux présentée le 29 mai 2017 par Monsieur CLAPPIER Lionel,

Considérant que l'ensemble des pièces mentionnées à l'appendice 1 de l'annexe V de l'article 1 de l'arrêté du 18 décembre 2009 ont été présentées par le demandeur,

Considérant que l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 28 décembre 2011 susvisé ont été présentées par le demandeur,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations par intérim.

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement sis Jeu de mail – Chemin de la Guillaumette – 30600 VESTRIC et CANDIAC, exploité par Monsieur CLAPPIER Lionel, est agréé temporairement, conformément aux dispositions de l'article L.233-2 du code rural et de la pêche maritime, pour l'activité suivante :

Abattage d'animaux de boucherie pour la mise sur le marché local
Espèce autorisée : ovine

L'établissement est agréé sous le numéro **FR 30 347 090 ISV**

Article 2 : Cet agrément est valable pour la durée de fonctionnement de cet abattoir durant la fête de l'Aïd-al-Adha 2017 pour une durée de 3 jours à compter du premier jour officiel de l'Aïd-al-Adha.

Article 3 : L'autorisation de déroger à la pratique de l'étourdissement est accordée à l'abattoir temporaire Lionel CLAPPIER - situé : Jeu de mail – Chemin de la Guillaumette – 30600 VESTRIC et CANDIAC - exploité par la Monsieur CLAPPIER Lionel.

Article 4 : L'autorisation de déroger à la pratique de l'étourdissement est valable pour la durée de fonctionnement de cet abattoir durant la fête de l'Aïd-al-Adha 2017 pour une durée de 3 jours à compter du premier jour officiel de l'Aïd-al-Adha.

Article 5 : En cas de manquement aux conditions d'attribution ou de fonctionnement ainsi qu'en cas d'abattage en dehors des jours précités aux articles 2 et 4 du présent arrêté et en l'absence des services d'inspection vétérinaires, l'agrément et l'autorisation d'abattage rituel seront immédiatement suspendus.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, et dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur de cabinet, le Directeur départemental de la protection des populations par intérim, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'abattoir concerné et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Nîmes, le

Le Préfet,

Didier LAUGA

Copie pour publication au Journal Officiel : DGAL – SDSSA – Bureau des établissements d'abattage et de découpe

DDTM 30

30-2017-08-30-002

Arrêté n°DDTM-SEF-2017-0355 portant interdiction de
nourrissage du sanglier (sus scrofa) dans le département du
Gard



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le **30 AOUT 2017**

Service Environnement Forêt
Unité Chasse et polices de l'environnement
Réf. :
Affaire suivie par : Lolita ARRIGHI
Tél : 04.66.62 62 85
Courriel : ddtm-chasse@gard.gouv.fr

ARRETE N° DDTM-SEF-2017-0355

portant interdiction de nourrissage du sanglier (*Sus scrofa*) dans le département du Gard

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.421-5, L.425-1 à L.425-3-1, L.425-5 et R.428-17-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;

Vu le code pénal et notamment son article R.610-5 ;

Vu le plan national de maîtrise du sanglier ;

Vu la circulaire du 31 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du plan national de maîtrise du sanglier ;

Vu le schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé par l'arrêté préfectoral modifié n°2013176-0005 du 25 juin 2013 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, réunie en sa formation plénière le 27 avril 2017 ;

Vu la consultation publique réalisée sur le site internet de la Préfecture du Gard du 29 juin 2017 au 20 juillet 2017 inclus et l'absence d'observations du public pendant la période de consultation ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Considérant la prolifération du sanglier dans le département du Gard, attestée notamment par la très forte augmentation des atteintes aux biens et des dégâts des cultures (320 004,70€ d'indemnités versées par la Fédération des chasseurs pour la saison 2014-2015, 393 141,10 € pour la saison 2015-2016, montant prévisionnel de 850 000€ pour la saison 2016-2017, la recrudescence des collisions routières (3 accidents mortels en 2016) et l'augmentation continue des tableaux de chasse (de 18 000 prélèvements en 2009-2010 à près de 41 000 en 2016-2017, le Gard étant le premier département français en termes de tableau de chasse, pour la 7^{ème} année consécutive) ;

Considérant les risques pour les personnes, les atteintes aux biens, les dégâts agricoles et forestiers et les désordres de toute nature causés par cette prolifération du sanglier ;

Considérant que l'abondance alimentaire et plus spécifiquement le nourrissage d'origine anthropique augmente la prolificité des sangliers ;

Considérant que le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Gard, qui interdit l'agrainage de nourrissage du sanglier, n'est opposable qu'aux seuls chasseurs ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1er :

Toute forme de nourrissage du sanglier est interdite sur l'ensemble du département du Gard.

Les autorisations individuelles délivrées par la fédération départementale des chasseurs du Gard dans le cadre de l'agrainage de dissuasion dérogent à cette interdiction, conformément aux dispositions du Schéma Départemental de gestion Cynégétique.

Article 2 :

Le non-respect de l'interdiction formulée à l'article 1^{er} du présent arrêté est passible des sanctions énoncées à l'article R.610-5 du code pénal.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, les Sous-Préfets d'Alès et de Le Vigan, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Le Directeur Départemental des Finances Publiques, le Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes de l'Hérault et du Gard, le Chef du Service de Navigation Rhône-Saône, le Directeur de l'Agence Interdépartementale Hérault-Gard de l'Office National des Forêts, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Lieutenants de Louveterie, les Agents de Développement de la Fédération Départementale des Chasseurs, les Gardes Particuliers Assermentés, les Gardes Champêtres, les Agents Assermentés du Parc National des Cévennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke on the right side.

Didier LAUGA

La légalité du présent acte juridique peut être contestée par toute personne ayant un intérêt à agir dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

DDTM 30

30-2017-09-01-002

Arrêté portant prescriptions spécifiques à déclaration
concernant Serre agricole avec toiture photovoltaïque sur
la commune de Connaux



PRÉFET du GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Service Eau et Inondation
Affaire suivie par : patrice.bourges
Tél.:04.90 .15 11.84

Mél. : patrice.bourges@gard.gouv.fr

ARRETE N°

Portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de
l'environnement
concernant Serre agricole avec toiture photovoltaïque
Commune de Connaux

**Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu la directive n° 2000-60 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil et notamment son article 640,

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de Bassin du 3 décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée pour la période 2016-2021,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-D-38-1 du 30 mars 2017 donnant délégation de signature à M. André HORTH, Directeur départemental des territoires et de la mer,

Vu la décision N°2017-AH-AG/03 du 10 avril 2017 portant subdélégation de signature relatif à l'arrêté préfectoral 2017-DL-38-1 du 30 mars 2017,

Vu le dossier de porter à connaissance présenté par EARL Gervasoni, enregistrée au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement le 24 juillet 2017, sous le n° 30-2017-00255 et relatif à l'opération de construction d'une serre agricole avec toiture photovoltaïque sur la commune de Connaux,

Vu la décision de non opposition du préfet du Gard en date du 13 septembre 2016 sur le dossier déposé en déclaration 30-2016-00185, concernant la construction de serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune de Connaux,

Considérant l'augmentation de la surface imperméabilisée par rapport au dossier d'origine,

Considérant que pour rendre le projet compatible avec les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement, il y a lieu de fixer des prescriptions spécifiques concernant le dimensionnement du système de compensation à l'imperméabilisation;

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ;

ARRÊTÉ

TITRE I : OBJET DE LA DÉCLARATION

Article 1 : Objet de la déclaration

Il est donné acte à la EARL Gervasoni, représentée par monsieur Olivier Gervasoni, ci-après dénommé le bénéficiaire de la déclaration, en application de l'article L 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants concernant la construction d'une serre agricole avec toiture photovoltaïque située sur la commune de **Connaux**.

Les ouvrages constitutifs de ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

TITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Article 2 : Prescriptions relatives aux ouvrages

La réalisation et le dimensionnement des ouvrages sont en tout point conformes au dossier de déclaration, et respectent les prescriptions des articles ci-après.

Article 2.1 : règles spécifiques de conception et de dimensionnement

La surface de la serre à toiture photovoltaïque est augmentée de 2000 m² par rapport à la surface du dossier d'origine déposé en déclaration.

Article 2.2 : dimensionnement du projet

La nouvelle surface imperméabilisée passe à 22 426 m².

Article 2.3 : entretien

L'entretien doit être conforme à la définition du projet décrit à l'origine.

Article 3 : Prescriptions spécifiques en phase travaux

sans objet

Article 4 : Mesures compensatoires

La capacité du bassin de compensation est portée à 2242 m³. La profondeur moyenne est de 1,70 m, par mesure de sécurité le bassin sera clôturé et les moyens d'accès seront conservés.

Article 5 : Mesures de suivi

sans objet

TITRE III : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Article 6 : Modifications de prescriptions

Si le bénéficiaire veut obtenir la modification de certaines des prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet, qui statue alors par arrêté.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant vaut décision de rejet.

Article 7 : Conformité au dossier et modifications

Les installations, objet du présent arrêté sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration. Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une personne différente de celle notée sur le présent arrêté, le nouveau bénéficiaire en informe le Service Eau et Inondation de la DDTM du Gard dans un délai de 3 mois.

Article 8 : validité de la déclaration

En application de l'article R214-51 du code de l'environnement, la déclaration cesse de produire effet, sauf demande justifiée de prorogation, si l'ouvrage n'est pas construit ou pas mis service dans le délai de 3 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 9 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 10 : Copies

Une copie du présent arrêté est donnée à l'agence Française pour la Biodiversité.

Article 11 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R514-3-1 du Code de l'environnement dans les conditions suivantes :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article 211-1 du code de l'environnement dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie dans les conditions prévues à l'article R214-37 du code de l'environnement ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture dans les conditions définies au même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision. Les tiers peuvent également déposer une réclamation après la mise en service, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions de l'arrêté : le préfet dispose de 2 mois pour y répondre. En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de 2 mois pour se pourvoir contre cette décision.

Article 12 : Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la mairie de la commune de Connaux, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois,

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture du GARD pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 13 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de la commune de Connaux, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, le commandant du groupement de gendarmerie du Gard, le chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité du Gard, le chef de la brigade de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans la mairie de Connaux.

A Nîmes, le

Pour le Préfet du Gard et par délégation
La chef du Service Eau et Inondation



Françoise TROMAS

DDtm du Gard

30-2017-08-07-005

Inscription commune Beaucaire sur la liste des communes
habilitées à mettre en œuvre le ravalement obligatoire des
façades des immeubles



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 27 AOUT 2017

Service SATSGLM
Unité ADDO
Réf. : 220/2017
Affaire suivie par : Yoan CASSAR
Tél : 04.66.62.65,40
Courriel : yoan.cassar@gard.gouv.fr

ARRETE N° 2017-

Inscription de la commune de Beaucaire sur la liste des communes habilitées à mettre en œuvre le ravalement obligatoire des façades des immeubles.

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L132-1 à L132-5 et R132-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beaucaire en date du 16 février 2017 demandant l'inscription de la commune sur la liste des communes habilitées à mettre en œuvre le ravalement obligatoire des façades des immeubles ;

ARRETE

Article 1er :

La commune de Beaucaire est inscrite sur la liste des communes habilitées à mettre en œuvre le ravalement obligatoire des façades des immeubles, conformément aux dispositions de l'article L132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le maire de Beaucaire, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Monsieur l'architecte des bâtiments de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Prefecture du Gard

30-2017-08-28-001

AP déterminant l'implantation et la répartition des bureaux
de vote dans les communes du département du Gard

PREFET DU GARD

Préfecture

Nîmes, le **28 AOUT 2017**

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,
de l'Administration Générale
et du Tourisme

Réf. : DRLP/BEAGT/LP

Affaire suivie par : Laurence PEZET

☎ 04 66 36 41 81

☎ 04 66 36 41 76

Mél : laurence.pezet@gard.gouv.fr

Arrêté n°

déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du GARD

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment l'article R. 40,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2016-07-04-001 du 4 juillet 2016 déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard pour la période allant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018, modifié par les arrêtés n° 30-2017-01-13-009 du 13 janvier 2017 et n° 30-2017-05-15-006 du 15 mai 2017,

Vu la circulaire n° NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Considérant les changements intervenus et signalés par les Maires dans les communes du GARD depuis la publication de l'arrêté susvisé,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 30-2016-07-04-001 modifié, déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département cesseront d'avoir effet le 28 février 2018.

Article 2 : en application des dispositions de l'article R. 40 du Code électoral, les emplacements des **717** bureaux de vote du département du Gard sont fixés ainsi qu'il suit dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Article 3 : un périmètre géographique est affecté à chaque bureau de vote. Pour les communes qui disposent de plusieurs lieux de vote, des cartes concrétisant les aires géographiques des bureaux de vote ou des listings précisant l'affectation des rues, secteurs de rues, quartiers, lieux dits ou hameaux par bureau de vote resteront annexés à l'original du présent arrêté et pourront être consultés au Bureau des élections de la Préfecture du Gard. Par dérogation à ces dispositions, les communes dotées de plusieurs bureaux de vote implantés dans un même local sont autorisées à utiliser une répartition par ordre alphabétique de leurs électeurs.

Article 4 : dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les militaires, les marinières, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe et les Français établis hors de France, remplissant les conditions prévues par les articles L. 12 - alinéa 1^{er}, L. 13, L. 14 et L. 15 du Code électoral et pour lesquels il s'avère impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

Article 5 : pour les villes de NIMES et d'ALES, l'inscription des électeurs visés à l'article 4 s'effectuera de la façon suivante :

- pour la ville de NIMES : sur la liste électorale du bureau centralisateur de l'hôtel de ville (3^{ème} canton),
- pour la ville d'ALES : par répartition égale entre les trois bureaux centralisateurs.

Article 6 : les dispositions du présent acte seront applicables pour toutes les élections au suffrage universel direct susceptibles de se dérouler dans la période comprise entre le 1^{er} mars 2018 et le 28 février 2019.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,
- le Sous-Préfet du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera immédiatement publié par chacun des maires en ce qui concerne sa commune.

Le texte complet de cet arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

**ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	BV CENT.	ADRESSE	
2	003	AIGUES-MORTES	6	1	X	Salle Nicolas Lasserre - Boulevard Intérieur Nord	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 1	
				2		Salle l'Oustaou - 34 boulevard Diderot		
				3		Gymnase Jeanne Demessieux - Avenue Jeanne Demessieux		
				4		Gymnase Jeanne Demessieux - Avenue Jeanne Demessieux		
				5		Ecole Henri Severin (classe) - Chemin de Trouche		
				6		Ecole Henri Severin (salle) - Chemin de Trouche		
	006	AIMARGUES	4	1	X	Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillaume	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 2	
				2		Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillaume		
				3		Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillaume		
				4		Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillaume		
	019	AUBAIS	2	1	X	Salle des fêtes - Route d'Aigues-Vives	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 3	
				2		Salle des fêtes - Route d'Aigues-Vives		
	059	CAILAR (LE)	2	1	X	Salle Laperan - Boulevard Gambetta	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 4	
				2		Salle de la Maison du Peuple - Place de la République		
	123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	1	X	Ecole maternelle - Rue du Chemin Neuf	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 5	
				2		Ecole maternelle - Rue du Chemin Neuf		
				3		Ecole maternelle - Rue du Chemin Neuf		
	133	GRAU-DU-ROI (LE)	7	1	X	Palais des Sports - Allée Victor Hugo	cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 6	
				2		Centre Technique - Rue des Médards		
				3		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre		
				4		Palais des Sports - Allée Victor Hugo		
5					Les Argonautes - Avenue du Mail			
6					Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre			
7					Hôtel de ville - 1 place de la Libération			
276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	3	1	X	Mairie - Salle du conseil municipal - Rue Henri Méry	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 7		
			2		Salle Vincent Scotto - 456 boulevard Gambetta			
			3		Salle maternelle du Groupe scolaire Chloé Dufour - 252 boulevard Alexandra David-Néel			
		NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	27					

**ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'ALES-1 (N° 2)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV Ville d'ALES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM					ADRESSE		
1	05	007	ALES (partie 1)	10	1	n° 101	X	Prairie 1 Germain David - 482 chemin des Prairies Prairie 2 Complexe sportif - Chemin des Sports Ecole maternelle Faubourg du Soleil - 59 Faubourg du Soleil Près Rasclaux - C.F.A. - Quai des Près Rasclaux Ecole primaire Rochebelle 1 - Place Georges Dupuis Ecole primaire Rochebelle 2 - Place Georges Dupuis Ecole des Près Saint Jean 1 - rue Ampère Ecole des Près Saint Jean 2 - rue Ampère Groupe scolaire Les Promelles - Impasse des Promelles Ecole Primaire La Royale 546 route de la Royale		Cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 1
					2	n° 102				
	3				n° 103					
	4				n° 104					
	5				n° 105					
	6				n° 106					
	7				n° 107					
	8				n° 108					
	9				n° 109					
	10				n° 110					
		010	ANDUZE	2	1	-	X	Salle Marcel Pagnol - Rue Pélico Salle Ugolin - Plan de Brie -	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 2	
		027	BAGARD	2	1	-	X	Mairie - 159 route d'Alès Foyer communal - 159, route d'Alès	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 3	
		042	BOISSET-ET-GAUJAC	2	1	-	X	Salle des fêtes - Halle des sports -	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 4	
	05	129	GENERARGUES	1	-	-	-	Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)	L'ensemble du territoire communal	
		214	RIBAUTE-LES-TAVERNES	2	1	-	X	Ecole communale Marcel Pagnol - 97 chemin Bérard de Malavas Ecole communale Marcel Pagnol - 97 chemin Bérard de Malavas	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 5	
		243	ST-CHRISTOL-LES-ALES	5	1	-	X	Hôtel de ville - 41 rue des Marmousets Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château Groupe scolaire Maignac - 1162, ancien chemin de Sommières Centre sportif socio-éducatif - 129, chemin de Cabot	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 6	
		270	ST-JEAN-DU-PIN	1	-	-	-	Mairie - 370, avenue Jean Rampon	L'ensemble du territoire communal	
			NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	25						

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Esplanade Jules Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot

**ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'ALES-2 (N° 3)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	BV GENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM					ADRESSE		
1	04	007	ALES (partie 2)	7	11	211			Ecole maternelle Chantilly - 211 Impasse des Oliviers	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 1
					12	212	X		Ecole primaire Clavières 1 - Esplanade de Clavières	
					13	213			Ecole maternelle Clavières 2 - 23 allée des Reupliers	
					14	214			Sanier 1 Croupillac - 39 avenue Vincent d'Indy	
					15	215			Sanier 2 Brûgès - 39 avenue Vincent d'Indy	
					16	216			Ecole maternelle Paul Langevin - Rue de l'Aigoual	
					17	217			Maison du Peuple - Tamaris - Place Danielle Casanova	
									Salle de la médiathèque - Rue des Tilleuls	
									Mairie - Le Puech	
									Mairie - 1578, route des Fumadés	
1	04	284	ST-MARTIN-DE-VALGALGUES	5	1	-	X		Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 2
					2	-			Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos - Camont	
					3	-			Ecole publique - Soulier	
					4	-			Foyer communal - La Vabreille	
					5	-			Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul	
					1	-	X		Mairie - Salle des mariages - Place de la Mairie	
					2	-			Espace Georges Brun - 10 Rue Jean Giono	
					3	-			Le Rieu - Centre de loisirs - 4 Rue des Pinsons	
					4	-			Mazac - Centre socio-culturel Simone Veil - 7 Rue Florian	
					5	-			Mazac - Restaurant scolaire - 7 Rue Florian	
1	04	305	SALINDRES	3	1	-	X		Centre Culturel Becmil - rue Becmil	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 4
					2	-			Centre Culturel Becmil - rue Becmil	
					3	-			Centre Culturel Becmil - rue Becmil	
1	04	320	SEYNES	1	-	-			Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
					-	-			Mairie - Salle du Conseil municipal - Le Village	
					-	-			Mairie - Rue Principale	
1			NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	31						

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 26ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Alès Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot

**ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'ALES-3 (N° 4)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM					ADRESSE		
04	04	007	ALES (partie 3)	12	18	318	X		Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville	Cf. ville d'ALES - Annexe 1
					19	319			Espace André Chamson - 2 bd Louis Blanc, place Henri Barbusse	
					20	320			Ecole primaire Veigaller - Rue Veigaller	
					21	321			Ecole primaire, plan d'Als 1 - Rue Claude Debussy	
					22	322			Ecole maternelle, plan d'Als 2 - 11 rue Maximin Dhombres	
					23	323			Ecole primaire, montée de Sihol 1 - 824 montée de Sihol	
					24	324			Ecole primaire, montée de Sihol 2 - 824 montée de Sihol	
					25	325			Ecole primaire Claire Lacombe 1 - Rue Gracchus Babeuf	
					26	326			Ecole maternelle Claire Lacombe 2 - Rue Gracchus Babeuf	
					27	327			Ecole primaire Louis Pasteur - Grand'rue Jean Moulin	
					28	328			Espace Als Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot	
					29	329			Espace Als Cazot 2 - 14 rue Jules Cazot	
05	05	072	CASTELNAU-VALENCE	1	-	-	-		Foyer communal - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
					101	DEAUX	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
					109	EUZET	1	-	Mairie - 2 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
					158	MARTIGNARGUES	1	-	Mairie - 39, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
					165	MEJANNES-LES-ALES	1	-	Mairie - 400, rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
					177	MONTEILS	1	-	Mairie - 384, traversée du village	L'ensemble du territoire communal
					240	ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN	1	-	Mairie - Salle du conseil municipal - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
					250	ST-ETIENNE-DE-L'OLM	1	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
					259	ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS	3	1	Mairie - 1, chemin du Stade	Cf. Canton d'ALES-3 - Annexe 2
								2	La Jasse : Salle Jean Constant - Rue des Ecoles de la Jasse de Bernard	
			3	Mas Bruguier : Centre de Loisir - Rue André Schenk						
04	04	261	ST-HIPPOLYTE-DE-CATON	1	-	-	-	Mairie - Salle polyvalente - Place du Cdt Espérandieu	L'ensemble du territoire communal	
					264	ST-JEAN-DE-CEYRARGUES	1	-	Salle polyvalente - Route de Sommières	L'ensemble du territoire communal
					285	ST-MAURICE-DE-CAZEVEILLE	1	-	Mairie - 1, place de l'Amourette	L'ensemble du territoire communal
					348	VEZENOBRES	2	1	Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade	cf. Canton d'ALES-3 - Annexe 3
			2	Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles						
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON				28						

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Als Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot

**ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE BAGNOLS SUR CEZE (N° 5)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)						
					N°	ADRESSE							
2	03	028	BAGNOLS-SUR-CEZE	12	1	X	Hôtel de ville - Salle de Justice de paix - Place Auguste Mallet	Cf. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 1					
					2		Centre culturel - Salle A - Place Flora Tristan						
					3		Centre culturel - Salle D - Place Flora Tristan						
					4		Centre culturel - Espace Seniors - Place Flora Tristan						
					5		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet						
					6		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet						
					7		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet						
					8		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet						
					9		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan						
					10		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan						
					11		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan						
					12		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan						
2	03	076	CAVILLARGUES CHUSCLAN	1	-	-	Mairie - Le tour de ville	L'ensemble du territoire communal					
					1	-	Mairie - Place des Marronniers	L'ensemble du territoire communal					
					2	1	X	Mairie - Salle n° 1 - Rdc - Place de la Mairie	Cf. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 2				
						2		Salle des remparts - Chemin de ronde					
					2	092	127	GAJJAC	1	-	-	Mairie - Place de la Liberté	L'ensemble du territoire communal
										1	-	Mairie - Salle des mariages - 11, avenue des Tavans	L'ensemble du territoire communal
										1	-	Mairie - Place de la Vignasse	L'ensemble du territoire communal
										1	-	Ancien presbytère - Hameau de Colombier	L'ensemble du territoire communal
					2	196	PIN (LE)	SABRAN	3	1	X	Ancienne école - Hameau de Carmes	Les habitants des hameaux de Colombier et de Combes
										2		Mairie - Sabran	Les habitants du village de Sabran et des hameaux de Charavel, de Mégiers et de Cadignac
										3		Mairie - Sabran	Charavel, de Mégiers et de Cadignac
					2	225	ST-ETIENNE-DES-SORTS ST-PONS-LA-CALIM	TRESQUES	2	-	-	Mairie - 276, Grand Rue	L'ensemble du territoire communal
1	-	Mairie - 3, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal										
1	-	Salle des fêtes - 24 avenue de la Tave	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à L										
2	331	TRESQUES	TRESQUES	2	1	X	Salle des fêtes - 39 impasse du stade	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à Z					
					2		Salle des fêtes - 39 impasse du stade	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à Z					
				NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	26								

**ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)		
		N° INSEE	NOM		N° BV CENT.	ADRESSE			
2	03	012	ARAMON	3	1	X	Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 1	
					2		Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin		
					3		Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin		
	01	032	BEAUCAIRE	12	1	X	Mairie - Place Georges Clémenceau		Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 2
					2		Mairie - Place Georges Clémenceau		
					3		Ecole maternelle de la Condamine - 2T rue Jean Moulin		
					4		Ecole primaire de la Condamine - 2T rue Jean Moulin		
					5		Foyer Restaurant - 27 boulevard Joffre		
					6		Foyer Restaurant - 27 boulevard Joffre		
					7		Ecole primaire de la Moulinelle - Rue du 5 juillet 1962		
					8		Ecole maternelle de la Moulinelle - Rue du 5 juillet 1962		
					9		Ecole de Garrigues Planes - 701 chemin Ciapas de Cornut		
10		Ecole de Garrigues Planes - 701, chemin Ciapas de Cornut							
01	034	BELLEGARDE	6	11		Ecole de Garrigues Planes - 701, chemin Ciapas de Cornut	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 3		
				12		Ecole primaire de Puech Cabrier - 10, rue des Orangers			
				1	X	Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau			
				2		Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau			
				3		Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau			
				4		Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau			
03	089	COMPS	1	5		Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	L'ensemble du territoire communal		
				6		Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau			
				-	-	Salle polyvalente - Avenue Léopold Rigoulet			
01	117	FOURQUES	2	1	X	Ecole André Mairaux 1 - Rue du Mas de Courtois	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G		
				2		Ecole André Mairaux 2 - Rue du Mas de Courtois	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z		
01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3	1	X	Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à C		
				2		Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de D à L		
				3		Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à Z		
01	336	VALLABREGUES	1	-	-	Salle de la Chapelle	L'ensemble du territoire communal		
				28			NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON		

**ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE CALVISSON (N° 7)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE	
2	02	18	ASPERES	1	-	Mairie - 1 place du Languedoc	L'ensemble du territoire communal
2	02	023	AUJARGUES	1	-	Foyer communal - Place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
2	02	043	BOISSIERES	1	-	Salle polyvalente - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	02	062	CALVISSON	1	X	Espace associatif de l'Herboux - 3, avenue du 11 novembre	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 1
				2		Foyer communal 1 - Place Georges Méjean	
				3		Foyer communal 2 - Place Georges Méjean	
				4		Ancienne école - Rue de l'école - Hameau de Sinsans	
				5		Foyer communal 3 - Place Georges Méjean	
3	05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	-	Salle polyvalente - Route de Sérignac	L'ensemble du territoire communal
2	05	088	COMBAS	1	-	Foyer communal - Rue du Moulin à huile	L'ensemble du territoire communal
2	02	091	CONGENIES	1	-	Foyer communal - Place du foyer	L'ensemble du territoire communal
2	05	098	CRESPIAN	1	-	Ecole maternelle - Chemin Viel	L'ensemble du territoire communal
2	05	112	FONS	1	-	Foyer communal - 1 rue Louis Garimond	L'ensemble du territoire communal
2	02	114	FONTANES	1	-	Foyer communal - 9, rue du Foyer	L'ensemble du territoire communal
2	05	122	GAJAN	1	-	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
2	02	136	JUNAS	1	-	Mairie - 1, place de l'Avenir	L'ensemble du territoire communal
2	02	144	LECQUES	1	-	Mairie - 233, rue du 28 août 1944	L'ensemble du territoire communal
2	04	180	MONTIGNARGUES	1	-	Nouvelle école communale - 20 chemin des Bessons	L'ensemble du territoire communal
2	05	181	MONTMIRAT	1	-	Mairie - Salle du conseil municipal - Rue des écoles	L'ensemble du territoire communal
2	05	182	MONTPEZAT	1	-	Mairie - 10, place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	2	X	Foyer communal - Chemin des Aires	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 2
				2		Foyer communal - Chemin des Aires	
2	05	193	PARIGNARGUES	1	-	Mairie - Place Louis Bousquet	L'ensemble du territoire communal
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	-	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 1 rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	05	233	ST-BAUZELY	1	-	Mairie - 1 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	02	244	ST-CLEMENT	1	-	Mairie - Rue des Fontaines	L'ensemble du territoire communal
2	04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	X	Foyer socio-culturel - 1 rue du 19 mars 1962	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 3
				2		Ecole élémentaire - 1 avenue des écoles	
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	-	Foyer socio-culturel - Place du Chêne de la Victoire - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
2	02	306	SALINELLES	1	-	Mairie - 14, plan de la Croix	L'ensemble du territoire communal
2	04	313	SAUZET	1	-	Foyer - Rue du Valadas	L'ensemble du territoire communal
2	02	321	SOMMIERES	3	X	Espace Henri Dunant - Rue Poterie	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 4
				2		Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	
				3		Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	
2	02	324	SOUVIGNARGUES	1	-	Mairie - 8, route d'Uzès	L'ensemble du territoire communal
2	02	352	VILLEVIEILLE	2	X	Foyer communal - Chemin Canta à Ris	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G
				2		Foyer communal - Chemin Canta à Ris	
				NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	37		

**ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE LA GRAND'COMBE (N° 8)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		N° INSEE	N° DE BUREAUX DE VOTE	N°	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		INOM	ADRESSE							
1		022	AUJAC		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
1		044	BONNEVAUX		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
1		051	BRANOUX-LES-TAILLADES		2	1	X	Hôtel de Ville - Branoux	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 1	
						2		Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses		
1		077	CENDRAS		3	1	X	Mairie - Place Roger Assenat	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 2	
						2		Foyer communal de Malajavernie - 137 chemin du Temple		
						3		Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à chaux		
1		079	CHAMBON (LE)		1	-	-	Salle polyvalente - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
1		080	CHAMBORIGAUD		1	-	-	Foyer rural - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
1		090	CONCOULES		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
1		094	CORBES		1	-	-	Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal	
1		130	GENOLHAC		2	1	X	Salle polyvalente - Place du Colombier	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 3	
						2		Ancienne école - Mairie annexe de Pont de Rastel		
1		132	GRAND-COMBE (LA)		7	1	X	Mairie - Square Mendès France	Les électeurs du côté impair de la rue Sainte Barbe (n° 1 à 7), du cœur de ville, de la rue Saint-Eloi, du quartier de La Forêt, du quartier du Riste	
						2		Centre de loisirs - 28, rue des Oliviers	Les électeurs des quartiers de Ribes, l'Aupignac et les rues Frugère et la Pise	
						3		Ecole Anatole France - Entrée rue Jules Ferry	Les électeurs du quartier de l'Arbous, du côté pair de la rue Sainte-Barbe, la rue Anatole France	
						4		Salle Marcel Pagnol - Rue Pasteur	Les électeurs du centre-ville à partir de la rue Saint-Vincent, rue Pasteur, rue Sainte-Barbe (n°9 à 15), du Gouffre, du quartier des Pelouses, du quai du 11 novembre 1918, boulevard Callon	
						5		Bureau de l'état-civil de Tréscol - Place du Temple	Les électeurs du hameau de Tréscol	
						6		Local municipal de la Trouche - 3 rue des Cités de la Trouche - La Levade	Les électeurs du hameau de La Levade	
						7		Local associatif - Ancienne école de Champclauson - 1, rue du Bolino	Les électeurs du hameau de Champclauson	
1	05	137	LAMELOUZE		1	-	-	Salle polyvalente - Place de la Mairie	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 4	
1		142	LAVAL-PRADEL		2	1	X	Mairie - Place du Jeu de Paume - Le Pradel	L'ensemble du territoire communal	
						2		Annexe Etat-Civil - Le Mas Dieu	Les électeurs du Pradel, le Mathieu, Mercoïrol, le Pontil, Broussous, les Roches	
1		153	MALONS-ET-ELZE		1	-	-	Mairie - Le Village	Les électeurs du Mas Dieu, les Cres, les Ramadières, Cassagnettes, Laval, Mas du Lac, Malbosq, Cassagnes, le Mazel, les Oules	
1		168	MIALET		1	-	-	Foyer Monplaisir - Lieu dit Monplaisir	L'ensemble du territoire communal	
1		201	PONTEILS-ET-BRESIS		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
1		203	PORTES		2	1	X	Salle de réunion - Rue de la Mairie	Les électeurs de Portes non rattachés au bureau de l'Afenadou	
3		236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE		1	-	-	Annexe état-civil - l'Afenadou	Les électeurs de l'Afenadou, Paimé-Salade, les Mènes, le Château de la Plaine	
1		239	STE-CECILE-D'ANDORGE		2	1	X	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
3		246	STE-CROIX-DE-CADERLE		1	-	-	Mairie - Place Fernand Volpelière	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 5	
1		289	ST-JEAN-DU-GARD		2	1	X	Mairie (rue Maréchal de Thiéras)	L'ensemble du territoire communal	
1		291	ST-PAUL-LA-COSTE		1	-	-	Salle du Mont Brion - Avenue René Boudon	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 6	
1		298	ST-SEBASTIEN-D'IGREFEUILLE		1	-	-	Mairie - Place du Temple - Le village	L'ensemble du territoire communal	
1		307	SALLES-DU-GARDON (LES)		4	1	X	Mairie - La Fabrique	L'ensemble du territoire communal	
						2		Petite salle Louis Aragon - Place du 8 mai 1945	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 7	
						3		Salle municipale la Favède - La Favède		
						4		Maison des Associations (petite salle) - Rue d'Alger - L'Habitarelle		
1		316	SENECHAS		1	-	-	Salle de boxe de l'impositaire - L'Impositaire	L'ensemble du territoire communal	
1		323	SOUTELLE		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
3		329	THOIRAS		1	-	-	Mairie - Salle du Conseil - Le Puech	L'ensemble du territoire communal	
3		335	VABRES		1	-	-	Mairie - Le Bayle	L'ensemble du territoire communal	
1		345	VERNAREDE (LA)		1	-	-	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal	
								NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	45	

CANTON DE MARGUERITES (N° 9)

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	BV CENT.	ADRESSE	
2	01	047	BOUILLARGUES	5	1	X	Bergerie Est - Place de la Madone	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 1
					2		Ecole maternelle - Rue des Arènes	
					3		Bergerie Ouest - Parc municipal	
					4		Ecole maternelle Madeleine Brès - Rue des Platanes	
					5		Centre de loisirs - Rue du Pont de la République	
01	01	060	CAISSARGUES	3	1	X	Mairie - 16 rue de la Soulelado	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 2
					2		Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée	
					3		Foyer Fernand Bedos - 459 rue de la Soulelado	
01	01	125	GARONS	3	1	X	Mairie - Grand'ru	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 3
					2		Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant	
					3		Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle	
2	06	155	MANDUEL	5	1	X	Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 4
					2		Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul	
					3		Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul	
					4		Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul	
					5		Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul	
06	06	156	MARGUERITES	6	1	X	Salle polyvalente 1 - Rue Marcel Bonnatoux	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 5
					2		Salle polyvalente 2 - Rue Marcel Bonnatoux	
					3		Salle polyvalente 3 - Rue Marcel Bonnatoux	
					4		Salle polyvalente 4 - Rue Marcel Bonnatoux	
					5		Salle polyvalente 5 - Rue Marcel Bonnatoux	
					6		Salle polyvalente 6 - Rue Marcel Bonnatoux	
06	06	206	POULX	3	1	X	Salle "Eouze" - Place André Vayrette	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 6
					2		Salle "Capitelle" - Place André Vayrette	
					3		Salle "Capitelle" - Place André Vayrette	
01	01	356	RODILHAN	2	1		Salle André Chamson - Avenue Mistral - Anciennes écoles	Cf. Canton de Marguerites - Annexe 7
					2	X	Salle Frédéric Mistral - Avenue Mistral - Anciennes écoles	
							NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	27

**ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE NIMES-1 (N° 10)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						BV CENT.	ADRESSE	
2	01			1	101	X	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	Cf. ville de NIMES - Annexe 1
	01			2	102		Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	
	01			3	103		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			4	104		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			5	105		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			6	106		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
	01			7	107		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
	01			8	108		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
	01			9	109		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
	01			10	110		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
	01			11	111		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01			12	112		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01	189		13	113		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01			14	114		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
	01			15	115		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
	01			16	116		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
	01			17	117		Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins	
	06			18	118		Ecole maternelle Ranguell - 30 rue Ranguell	
	06			19	119		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06			20	120		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06			21	121		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06			22	122		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
	06			23	123		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
	06			24	124		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						BV/CENT.	ADRESSE	
2	06	189	19	25	201	X	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard	Cf. ville de NIMES - Annexe 2
	06			26	202		Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard	
	06			27	203		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
	06			28	204		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
	06			29	205		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
	01			30	206		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
	01			31	207		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
	01			32	208		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
	01			33	209		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
	01			34	210		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
	01			35	211		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
	06			36	212		Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	
	06			37	213		Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	
	06			38	214		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
	06			39	215		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
	01			40	216		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme	
	01			41	217		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme	
	01			42	218		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme	
	06			43	219		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville;

**ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
							ADRESSE		
2	06	189	21	44	301	X		Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville	Cf. ville de NIMES - Annexe 3
	06			45	302		Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville		
	06			46	303		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor		
	06			47	304		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor		
	06			48	305		Ecole maternelle Ranguel - 30, rue Ranguel		
	01			49	306		Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins		
	01			50	307		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu		
	01			51	308		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu		
	06			52	309		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
	06			53	310		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
	06			54	311		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
	01			55	312		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
	01			56	313		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
	01			57	314		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
	06			58	315		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	06			59	316		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	06			60	317		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	06			61	318		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	01			62	319		Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillerme		
	01			63	320		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau		
	01			64	321		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau		

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						BV CENT.	ADRESSE	
2	06	189	19	65	401	X	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	Cf. ville de NIMES - Annexe 4
	01			66	402		Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
	06			67	403		Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
	01			68	404		Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
	01			69	405		Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
	06			70	406		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			71	407		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			72	408		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			73	409		Ecole Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil	
	06			74	410		Ecole Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil	
	06			75	411		Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
	06			76	412		Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
	01			77	413		Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	
	01			78	414		Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	
	01			79	415		Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise	
	01			80	416		Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
	01			81	417		Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
	01			82	418		Ecole primaire Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
	01			83	419		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV Ville de P-S-E	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM					ADRESSE		
	04	005	AIGUEZE	1	-	-	-	Mairie - Place du Jeu de Paume	L'ensemble du territoire communal	
	04	070	CARSAN	1	-	-	-	Salle polyvalente - Place du Village - RD 306	L'ensemble du territoire communal	
	04	096	CORNILLON	1	-	-	-	Salle polyvalente - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor	L'ensemble du territoire communal	
	04	124	GARN (LE)	1	-	-	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
	04	131	GOUDARGUES	1	-	-	-	Salle capitulaire - Avenue du Lavoir	L'ensemble du territoire communal	
	04	134	ISSIRAC	1	-	-	-	Salle polyvalente - Quartier "Le Puits" - RD 301	L'ensemble du territoire communal	
	04	143	LAVAL-ST-ROMAN	1	-	-	-	Ecole - 330, rue des Platanes	L'ensemble du territoire communal	
	04	175	MONTCLUS	1	-	-	-	Mairie - Rue Neuve	L'ensemble du territoire communal	
	04	202	PONT-SAINT-ESPRIT	8	1	1C	X	Centre Pépin - BV 1C - Boulevard Gambetta	Cf. Canton de PONT-SAINT-ESPRIT - Annexe 1	
					2	2C		Centre Pépin - BV 2C - Boulevard Gambetta		
					3	3C		Centre Pépin - BV 3C - Boulevard Gambetta		
					4	4C		Centre Pépin - BV 4C - Boulevard Gambetta		
					5	1N		Ecole maternelle François Dolto - BV 1N - Rue des Mimosas		
					6	2N		Ecole maternelle Françoise Dolto - BV 2N - Rue des Mimosas		
					7	1S		Ecole maternelle Villa Clara - BV 1S - Rue du commando Vigan Braquet		
					8	2S		Ecole maternelle Villa Clara - BV 2S - Rue du commando Vigan Braquet		
	03	222	ROQUE-SUR-CEZE (LA)	1	-	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
	04	226	ST-ALEXANDRE	1	-	-	-	Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311	L'ensemble du territoire communal	
	04	230	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	1	-	-	-	Foyer communal - Rez-de-chaussée - Place du Foyer communal	L'ensemble du territoire communal	
	04	232	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	1	-	-	-	Salle communale - Avenue des Lavandières	L'ensemble du territoire communal	
	04	242	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES	1	-	-	-	Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
	03	256	ST-GERVAIS	1	-	-	-	Salle de gymnastique - 54, route de Barjac	L'ensemble du territoire communal	
	04	273	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	1	-	-	-	Hall de l'école maternelle - 11, route de la Bécharine	L'ensemble du territoire communal	
	04	277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	-	-	-	Salle polyvalente - 76, montée de Cadière	L'ensemble du territoire communal	
	04	282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	1	-	-	-	Salle communale de convivialité - Rue de la Rouveyrède	L'ensemble du territoire communal	
	03	287	ST-MICHEL-D'EUZET	1	-	-	-	Mairie - Salle des rencontres - 1, Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
	03	288	ST-NAZAIRE	1	-	-	-	Complexe socio-éducatif "La Bioune" - Rue de la Bioune	L'ensemble du territoire communal	
	04	290	ST-PAUL-DE-CAISSON	2	1		X	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G	
					2			Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)		Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
	04	304	SALAZAC	1	-	-	-	Salle polyvalente - Rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal	
	03	342	VENEJAN	1	-	-	-	Salle polyvalente de l'école des Colibris - 98, rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal	
	04	343	VERFEUIL	1	-	-	-	Mairie - Place Jean Marcel	L'ensemble du territoire communal	
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	32						

**ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE QUISSAC (N° 15)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NR. DE BUREAUX DE VOTE	N°	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM				ADRESSE		
1	05	002	AGREMONT	1	-	-	Mairie - 3 rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal	
1		046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	-	-	Mairie - 1 rue des Orangers	L'ensemble du territoire communal	
3		050	BRAGASSARGUES	1	-	-	Salle polyvalente - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
1	04	053	BRIGNON	1	-	-	Foyer - 1166, RD 7 - Le Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal	
3		054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	-	-	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourguet	L'ensemble du territoire communal	
3		055	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	-	-	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
1		068	CARDET	1	-	-	Foyer communal - 2, avenue du Stade	L'ensemble du territoire communal	
3		069	CARNAS	1	-	-	Mairie - Route de Saint-Bauzille	L'ensemble du territoire communal	
1	05	071	CASSAGNOLES	1	-	-	Mairie - 13, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
3		087	COLOGNAC	1	-	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
3		095	CORCONNE	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
3		099	CROS	1	-	-	Mairie - La Mazadette	L'ensemble du territoire communal	
1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	-	-	Mairie - Place Chapelier	L'ensemble du territoire communal	
1		104	DOMESSARGUES	1	-	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons	L'ensemble du territoire communal	
3		106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	-	-	Foyer "L'Oustau per toutes" - Place de la Liberté Place de l'Aire	L'ensemble du territoire communal	
3		119	FRESSAC	1	-	-	Mairie - Place Léon Michelin	L'ensemble du territoire communal	
3		121	GAILHAN	1	-	-	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Rue de l'Abrivado	L'ensemble du territoire communal	
1		146	LEDIGNAN	1	-	-	Foyer communal - Place Roger Chaballier	L'ensemble du territoire communal	
1		147	LEZAN	1	-	-	Foyer communal - Rue des Remparts	L'ensemble du territoire communal	
3		148	LIJUC	1	-	-	Mairie - 62, Montée de l'Aire	L'ensemble du territoire communal	
3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1	-	-	Mairie - Rue Basse	L'ensemble du territoire communal	
1		160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	-	-	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons	L'ensemble du territoire communal	
1		161	MASSANES	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
1		162	MASSILARGUES-ATTUECH	1	-	-	Foyer communal - 351, route de Massilargues	L'ensemble du territoire communal	
1		163	MAURESSARGUES	1	-	-	Mairie - Chemin des Ecoliers	L'ensemble du territoire communal	
3		172	MONOBLET	2	1	X	Mairie - 4, impasse du Major - Monblet	Tous les électeurs de la commune à l'exception de ceux du hameau de Valestalière	
					2		Auberge - RD 99 - Valestalière	Les électeurs du hameau de Valestalière	
2		354	MONTAGNAC	1	-	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
2		183	MOULEZAN	1	-	-	Foyer - 1, chemin des Lenis	L'ensemble du territoire communal	
2		184	MOUSSAC	1	-	-	Foyer socio-éducatif - Allée des Pins	L'ensemble du territoire communal	
1	04	188	NERS	1	-	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents	L'ensemble du territoire communal	
3		192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie - Sérignac	L'ensemble du territoire communal	
3		208	PUECHREDON	1	-	-	Mairie - RD 188	L'ensemble du territoire communal	
3		210	QUISSAC	2	1	X	Foyer socio-culturel - Grands salle - Avenue du 11 novembre	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 1	
					2		Foyer socio-culturel - Hall - Avenue du 11 novembre		
1		234	ST-BENEZET	1	-	-	Cantine scolaire - Rez-de-chaussée - Place du Four -	L'ensemble du territoire communal	
3		252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	-	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
3		265	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1	-	-	Mairie - 136, rue des Ecoliers	L'ensemble du territoire communal	
1		267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	-	-	Salle du Cercle - 9 Route des Vignerons	L'ensemble du territoire communal	
3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	-	-	Mairie - Les Gardies	L'ensemble du territoire communal	
3		300	ST-THEODORIT	1	-	-	Foyer communal - Route de Quissac	L'ensemble du territoire communal	
3		309	SARDAN	1	-	-	Mairie - Route de Sommières	L'ensemble du territoire communal	
3		311	SAUVE	2	1	X	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 2	
					2		Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube		
3		314	SAVIGNARGUES	1	-	-	Foyer communal - Route d'Algrement	L'ensemble du territoire communal	
1		330	TORNAC	1	-	-	Foyer rural - 1543, route de Saint-hippolyte du Fort	L'ensemble du territoire communal	
3		349	VIC-LE-FESQ	1	-	-	Mairie - Grand Rue	L'ensemble du territoire communal	
TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON				47					

**ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE REDESSAN (N° 16)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE	
2	03	013	ARGILLIERS	1	-	-	Salle plurivalente - Chemin des écoles
	06	039	BEZOUCHE	2	1	X	Salle polyvalente - RN 86
	06	057	CABRIERES	1	-	-	Salle polyvalente - RN 86
	03	073	CASTILLON-DU-GARD	1	-	-	Salle des fêtes - Impasse Jean Moulin
	03	085	COLLIAS	1	-	-	Maison des Associations - 27 Chemin de la Charrette
	03	103	DOMAZAN	1	-	-	Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont
	03	107	ESTEZARGUES	1	-	-	Foyer communal - Route d'Estézargues
	03	116	FOURNES	1	-	-	Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barri
	06	145	LEDENON	1	-	-	Mairie - Route de Theziers
	03	166	MEYNES	2	1	X	Salle du Parc - Place de la Fontaine
	03	179	MONTFRIN	2	2	X	Salle des fêtes - Place de la Mairie
	03	207	POUZILHAC	1	-	-	Salle des fêtes - Place de la Mairie
	06	211	REDESSAN	3	1	X	Salle Badès 1 - Rue Gabriel Péri
	03	212	REMOULINS	2	1	X	Salle Badès 2 - Rue Gabriel Péri
	03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	-	-	Salle l'Oustaou - 4 chemin des Arbousiers
	06	257	ST-SERVASY	2	1	X	Salle polyvalente Numa Gleizes - Avenue de la République
	03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	-	-	Salle polyvalente Numa Gleizes - Avenue de la République
	03	317	SERNHAC	1	-	-	Hôtel de ville - Avenue de la République
	03	328	THEZIERES	1	-	-	Ecole maternelle - Rue René Cassin
	03	340	VALLIGUIERES	1	-	-	Ecole maternelle - Rue René Cassin
03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	1	X	Foyer communal - Maison de la Culture - Place la Fontaine	
TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON				29			

**ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N° BV CENT.	ADRESSE	
2	03	084	CODOLET	1	-	Mairie - Salle du conseil - 29, rue Frédéric Mistral	L'ensemble du territoire communal
	03	141	LAUDUN-L'ARDOISE	1	X	Mairie - 144, place du 6 Juin 1944	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 1
				2		Salle Edith Piaf - Route d'Orsan	
				3		Salle Félix Devaux - 116, rue Montesquieu	
				4		Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance	
				5		Salle Le Millie Club - Place Marcel Cerdan	
	03	178	LIRAC	1	-	Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet	L'ensemble du territoire communal
				1	-	Salle polyvalente "Lou Solèu" - 14, rue de la République	L'ensemble du territoire communal
	03	221	ROQUEMAURE	1	X	Salle des fêtes La Cantarello 1 - Route de Nîmes	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 2
				2		Salle des fêtes La Cantarello 2 - Route de Nîmes	
				3		Salle des fêtes La Cantarello 3 - Route de Nîmes	
				4		Salle des fêtes La Cantarello 4 - Route de Nîmes	
	03	254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	1	X	Foyer communal - Place du 8 mai 1945	Cf. Canton de Roquemaure - Annexe 3
				2	-	Foyer communal - Place du 8 mai 1945	
	03	278	ST-LAURENT-DES-ARBRES	1	X	Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle Place du Général Vigan Braquet	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 4
				2		Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle Place du Général Vigan Braquet	
				3		Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle Place du Général Vigan Braquet	
	03	355	ST-PAUL-LES-FONTS	1	-	Mairie - 1 Place Dou Treillas	L'ensemble du territoire communal
				1	X	Mairie - Salle des mariages - 7 Place de la Mairie	
2					Salle Marie Curie - Place Baron Le Roy		
2				X	Salle des fêtes - Place de la Mairie		
03	302	ST-VICTOR-LA-COSTE	1		Salle du club du 3ème âge - 155, avenue du Languedoc	Cf. Canton de Roquemaure - Annexe 5	
			2	X	Salle des fêtes - Place Président Leroy		
03	312	SAUVETERRE	1		Salle des fêtes - Place Président Leroy	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à H Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de I à Z	
			2	X	Salle des fêtes - Place Président Leroy		
			TAVEL	2			
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	24			

**ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE ROUSSON (N° 18)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N°	BV/CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM				ADRESSE		
04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES		1	-	-	Maison de l'Eau - Avenue des Thermes	L'ensemble du territoire communal	
	029	BARJAC		2	1	X	Salle d'exposition - Le Château - Foyer Club du 3ème âge - Place de l'Esplanade	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 1	
05	037	BESSEGES		3	1	X	Mairie - Salle des réunions - Place du Général de Gaulle	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 2	
				2		Mairie - Salle des réunions - Place du Général de Gaulle			
				3		Annexe de la Mairie à Foussignargues			
05	045	BORDEZAC		2	1	X	Mairie - Le Village	Les électeurs du village et des quartiers du Mas Nicolas, du Lacas, du Sauvezon jusqu'au Mas Conord Les électeurs des hameaux de la Côte de Long, les Martines, les Sabottes (à partir de la route des Vans jusqu'aux quartiers bas de Bordezac)	
				2		La côte de Long - Salle de classe			
04	097	COURRY		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
05	120	GAGNIERES		1	-	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
04	152	MAGES (LES)		2	1	X	Salle Fernand Léger - Salle A - Place Gilbert Blanc	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à Z	
				2		Salle Fernand Léger - Salle B - Place Gilbert Blanc			
04	159	MARTINET (LE)		1	-	-	Camping municipal - Salle d'accueil - Le Martinet Nord	L'ensemble du territoire communal	
04	164	MEJANNES-LE-CLAP		1	-	-	Mairie - Rue du Champ de Mars	L'ensemble du territoire communal	
				2	1	X	Mairie - Meyrannes		
04	167	MEYRANNES		2	2		Salle municipale - Clet	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 3	
04	171	MOLIERES-SUR-CEZE		2	1	X	Mairie - Salle des mariages - 1 rue de la Cèze - Mollières/Cèze	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 4	
				2		Maison des Associations - Place Jules Ferry			
04	187	NAVACELLES		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
05	194	PEYREMALE		1	-	-	Mairie - Le Claux	L'ensemble du territoire communal	
04	204	POTELIERES		1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
				1	-	Mairie - Place de la Mairie			
05	216	ROBIAC-ROCHESSADOULE		2	1	X	Salle de conférences - RD 162 - Rochessadoule	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 5	
				2		Salle polyvalente - Place du 19 mars 1962 - Robiac			
04	218	ROCHEGUDE		1	-	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
				1	X	Espace Jean Jaures			
				2		Anciennes écoles de Pont d'Avène			
				3		Cantine maternelle de Rousson			
04	223	ROUSSON		4			Ecole élémentaire	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 6	
				1	X	Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide			
				2		Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide			
				3		Mairie - Salle des mariages - 1, boulevard du Portalet			
04	227	ST-AMBROIX		3			Mairie - 254, chemin de la Filature	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à DOT Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de DOU à MI Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de MJ à Z	
				1	-	Mairie - Place de la Mairie			
				1	-	Mairie - Place de la Mairie			
				1	-	Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles			
04	247	ST-BRES		1	-	-	Mairie - 37 Route Nationale	L'ensemble du territoire communal	
				1	-	Mairie - 37 Route Nationale			
04	253	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET		1	-	-	Ecole primaire - 3, rue des écoles	L'ensemble du territoire communal	
				1	-	Mairie - 17, route des Mages			
04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN		1	-	-	Foyer des jeunes - Montée du Tilleul - St-Julien les Rosiers - Aroussou - chemin d'Aroussou	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 7	
				2		Espace Nelson Mandela - 375 Avenue des Mimosas			
				3	X	Ecole maternelle - 376, avenue des Mimosas			
				4		Mairie - Place de la Paix			
04	271	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS		1	-	-	Salle des fêtes - Place F. Mitterrand	L'ensemble du territoire communal	
				1	-	Mairie - Le Village			
04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS		4				L'ensemble du territoire communal	
				1	-	-			
				1	-	-			
				1	-	-			
04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPLOS		1	-	-		L'ensemble du territoire communal	
				1	-	-			
04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP		1	-	-		L'ensemble du territoire communal	
				1	-	-			
04	327	THARAUX		1	-	-		L'ensemble du territoire communal	
				1	-	-			
TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON			45						

**ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE	
2	05	075	CAVEIRAC	3	X	Mairie - Place du Château	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 1
						Foyer Georges Dayan - Place Nîmèno II	
						Parc d'activités du 3ème millénaire - 130, chemin de Bernis	
	05	082	CLARENSAC	3	X	Mairie - 5, place de la Mairie	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 2
						Restaurant scolaire maternelle - route de Nîmes	
						Groupe scolaire primaire - Rue Maurice Alger	
	02	128	GENERAC	3	X	Ecole maternelle Les Aristoloques - 3, avenue Jean Aurillon	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 3
						Club de l'Age d'Or - 5, rue des Marchands	
						Château - Montée du Château	
	02	138	LANGLADE	2	X	Salle polyvalente - Route des Pinèdes	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 4
						Salle polyvalente - Route des Pinèdes	
	01	169	MILHAUD	5	X	Centre socio-culturel 1 - Place Frédéric Mistral	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 5
						Centre socio-culturel 2 - Place Frédéric Mistral	
						Centre socio-culturel 3 - Place Frédéric Mistral	
						Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers	
					Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers		
01	189	NIMES	1	-	Ecole primaire René Char - 100, rue Louis Landi	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 6	
					Foyer communal - 4, rue du Moulin à Huile - Saint-Côme		
					Foyer socio-éducatif - rue de la Cadelle		
02	258	ST-GILLES	9	X	Ecole maternelle - Place Jean Jaurès	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 7	
					Maison de quartier - Rue des Tourterelles		
					Maison du Tourisme - Place Frédéric Mistral		
					Salle Jean Cazelles - Rue Gambetta		
					Ecole Les calades - Rue de la Foudre		
					Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance		
					Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918		
					Médiathèque - Avenue Emile Cazelles		
					Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Oc		
TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON				28			

**ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'UZES (N° 20)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE		ADRESSE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	BV CENT.		
	06	001	AIGALIERS	1	-		Salle polyvalente André Meynier - Route Stéphane Hessel - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	06	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	1	-		Mairie - Place Pierre Mendès France	L'ensemble du territoire communal
	04	021	AUBUSSARGUES	1	-		Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	030	BARON	1	-		Mairie - 1, place Ulysse Dumas	L'ensemble du territoire communal
	04	031	BASTIDE-DENGRAS (LA)	1	-		Mairie - Rue des Mouchards	L'ensemble du territoire communal
	06	041	BLAUZAC	1	-		Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal
	04	049	BOURDIC	1	-		Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	056	BRUGUIERE (LA)	1	-		Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	061	CALMETTE (LA)	2	1	X	Foyer communal - 1 rue de Valions	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 1
				2	2		Salle ACSEIM M. Nevoit - Chemin de la Croix des Cocons	
	06	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	-		Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmolène	L'ensemble du territoire communal
	04	086	COLLORGUES	1	-		Foyer communal - 5, place du Château	L'ensemble du territoire communal
	04	102	DIONS	1	-		Foyer communal - 4, place Brot	L'ensemble du territoire communal
	06	110	FLAUX	1	-		Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 95, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	111	FOISSAC	1	-		Mairie - Avenue de l'Europe	L'ensemble du territoire communal
	04	115	FONTARECHES	1	-		Mairie - Impasse de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	126	GARRIGUES-STE-EULALIE	1	-		Mairie - 10 Avenue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	06	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS	1	-		Foyer communal - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	205	POUGNADRESSE	1	-		Foyer communal - Rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal
2	04	228	STE-ANASTASIE	2	1	X	Foyer communal - Chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne	Les électeurs du hameau de Russan Les électeurs des hameaux d'Aubarne, de Vic, de Campagnac, de La Bégude, du Pont Saint-Nicolas et des mas
				2	2		Foyer communal - Chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne	
	04	241	ST-CHAPTES	1	-		Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal
	04	248	ST-DEZERY	1	-		Mairie - 2, place Marc Hermet	L'ensemble du territoire communal
	06	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	-		Salle des fêtes - Rez-de-chaussée de la mairie - Chemin des Sources	L'ensemble du territoire communal
	04	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE	1	-		Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts	L'ensemble du territoire communal
	06	286	ST-MAXIMIN	1	-		Salle Jean Racine - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
	06	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1	X	Centre social - Avenue Léon Pithard	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 2
				2	2		Centre social - Avenue Léon Pithard	
	06	299	ST-SIFFRET	1	-		Foyer communal - Route de Saint-Maximin	L'ensemble du territoire communal
	06	301	ST-VICTOR-DES-OULES	1	-		Salle polyvalente - Route du Parc	L'ensemble du territoire communal
	06	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1	X	Sanilhac - Foyer - 1 allée des Plataniés	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 3
				2	2		Sagriès - Salle communale - Place de l'Ecole	
	06	319	SERVIERS-ET-LABAUME	1	-		Serviers - Mairie - Salle du conseil municipal - ancienne route d'Alès	L'ensemble du territoire communal
	06	334	UZES	5	1	X	Salle polyvalente 1 - Rue de l'Évêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres A et B Les électeurs dont les noms commencent par les lettres C, D et E Les électeurs dont les noms commencent par les lettres F, G, H, I, J, K et L Les électeurs dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P et Q Les électeurs dont les noms commencent par les lettres R, S, T, U, V, W, X, Y et Z
				2	2		Salle polyvalente 2 - Rue de l'Évêché	
				3	3		Salle polyvalente 3 - Rue de l'Évêché	
				4	4		Salle polyvalente 4 - Rue de l'Évêché	
				5	5		Salle polyvalente 5 - Rue de l'Évêché	
	06	337	VALLABRIX	1	-		Salle socio-éducative - Place de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	39				

**ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE VAUVERT (N° 21)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE		
2	02	004	AIGUES-VIVES	2	1	X	Salle Jean Bosc - Place du Jeu de Ballon	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 1
					2		Salle Jean Bosc - Place du Jeu de Ballon	
		020	AUBORD	2	1	X	Mairie 1 - Hôtel de ville - Place de la Mairie	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 2
					2		Mairie 2 - Hôtel de ville - Place de la Mairie	
		033	BEAUVOISIN	4	1	X	Mairie - Grand Rue	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3
					2		Salle polyvalente - Rue de la Graille	
					3		Salle polyvalente - Rue de la Graille	
					4		Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaux	
		036	BERNIS	2	1	X	Foyer socio-éducatif "Le vieux mûrier" - Place du Jeu de Ballon	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 4
		083	CODOGNAN	2	1	X	Ecole Paul Fort - Avenue de la Vauagne	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 5
2					Maison du Peuple - Rue de la Mairie			
333	MUS	1	-	-	Maison du Peuple - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal		
			1	X	Mairie - 15 place de la Mairie			
			2		Mairie - Entrée n° 1 - 144 avenue Robert de Joly			
341	VAUVERT	10	1		Mairie - Entrée n° 2 - 144 avenue Robert de Joly	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 6		
			2		Mairie - Entrée n° 2 - 144 avenue Robert de Joly			
			3		Ecole primaire Yves Liotard - rue des Pins			
			1		Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945			
			2		Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo			
			3		Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon			
			4		Salle Misral - rue Louise Désir			
			5	X	Salle Bizet - rue Louise Désir			
			6		Salle Foucartan - Avenue Victor Hugo			
			7		Bureau municipal de Gallician - 79, route des Etangs - Gallician			
8		Salle Louis Prat - B.M. Montcaim - Rue du Château de Montcaim						
9		Ecole Lucette Abauzit 1 - rue Fanfonne Guillerme						
10		Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme						
344	VERGEZE	4	1	X	Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 7		
			2		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
			3		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
			4		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
347	VESTRIC-ET-CANDIAC	1	-	Mairie - 6, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal			
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	31					

ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DU VIGAN (N° 22)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° INSEE	NOM	ADRESSE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
				N°	BUREAU			
		ALZON	1	009	Mairie - Place de la Mairie	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		ARPHY	1	015	Mairie - La Matte	Mairie - La Matte		L'ensemble du territoire communal
		ARRE	1	016	Mairie - Place de la Mairie	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		ARRIGAS	1	017	Salle polyvalente - Route de Peyraube	Salle polyvalente - Route de Peyraube		L'ensemble du territoire communal
		AULAS	1	024	Mairie - "Le Fossé"	Mairie - "Le Fossé"		L'ensemble du territoire communal
		AUMESSAS	1	025	Salle polyvalente - Place du Village	Salle polyvalente - Place du Village		L'ensemble du territoire communal
		AVEZE	1	026	Foyer socio-éducatif - Place de la mairie	Foyer socio-éducatif - Place de la mairie		L'ensemble du territoire communal
		BEZ-ET-ESPARON	1	038	Mairie - Place du village	Mairie - Place du village		L'ensemble du territoire communal
		BLANDAS	1	040	Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village	Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		BREAU-ET-SALAGOSSE	2	052	1 X Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" 2 Serres - Ancienne école	Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" Serres - Ancienne école		Electeurs habitant Bréau, Le Bruel, Le Théron, La Foujade, Le Mas de Guimet. Electeurs habitant Coulostreine, le Pied Méjean, Serres, Salagosse, la Mouline
		CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	058	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		CAMPRESTRE-ET-LUC	1	064	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		CAUSSE-BEGON	1	074	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		CONQUEYRAC	1	093	Mairie - Route du Vigan	Mairie - Route du Vigan		L'ensemble du territoire communal
		DOURBIES	1	105	Mairie - Rue de la Mairie	Mairie - Rue de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		ESTRECHURE (L)	1	108	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		LANUEJOLS	1	139	Foyer rural - Place de la Fontaine	Foyer rural - Place de la Fontaine		L'ensemble du territoire communal
		LASALLE	1	140	Salle de restauration de l'école primaire le Colombier - Place Robert Francisque (entrée par le parking du Campas)	Salle de restauration de l'école primaire le Colombier - Place Robert Francisque (entrée par le parking du Campas)		L'ensemble du territoire communal
		MANDAGOUT	1	154	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		MARS	1	157	Mairie - Place de la Mairie	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		MOLIERES-CAVAILLAC	1	170	Ancienne filature - Place du Jeu de boules	Ancienne filature - Place du Jeu de boules		L'ensemble du territoire communal
		MONTDARDIER	1	176	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIERE	2	190	1 X Salle du 3ème Age - Grand Rue 2 Le Mazal - Anciennes Ecoles	Salle du 3ème Age - Grand Rue Le Mazal - Anciennes Ecoles		Electeurs habitant les hameaux de la Rouvière et de Valmières Electeurs habitant le hameau du Mazal
		PEYROLLES	1	195	Mairie - Arbous	Mairie - Arbous		L'ensemble du territoire communal
		PLANTIERS (LES)	1	198	Bâtiment communal - Rue des Jardins	Bâtiment communal - Rue des Jardins		L'ensemble du territoire communal
		POMMIERS	1	199	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		POMPIGNAN	1	200	Mairie - 4. place de la Mairie	Mairie - 4. place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		ROGUES	1	213	Mairie - 1. rue du Causee Noir	Mairie - 1. rue du Causee Noir		L'ensemble du territoire communal
		ROQUES	1	219	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		ROQUEDUR	1	220	Mairie - Place de la Mairie	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	2	229	1 X St-André de Majencoules - Mairie au Château 2 Pont d'Héraut - Ecole élémentaire	St-André de Majencoules - Mairie au Château Pont d'Héraut - Ecole élémentaire		Cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 1
		ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	1	231	Salle polyvalente - Le Village	Salle polyvalente - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		ST-BRESSON	1	238	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	3	263	1 X Gymnase - Boulevard du Pradet 2 Gymnase - Boulevard du Pradet 3 Gymnase - Boulevard du Pradet	Gymnase - Boulevard du Pradet Gymnase - Boulevard du Pradet Gymnase - Boulevard du Pradet		cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 2
		ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1	272	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		ST-LAURENT-LE-MINIER	1	280	Salle Roger Delorme - Place Louis Serre	Salle Roger Delorme - Place Louis Serre		L'ensemble du territoire communal
		ST-MARTIAL	1	283	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	296	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		ST-SAUVEUR-CAMPRIEU	1	297	Foyer rural - Rue Principale	Foyer rural - Rue Principale		L'ensemble du territoire communal
		SALMANE	1	310	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		SOUORGUES	1	322	Mairie - Le Portail	Mairie - Le Portail		L'ensemble du territoire communal
		SUMENE	3	325	1 X Mairie - 26. place du Plan 2 Pont d'Héraut 3 Ancienne mairie -	Mairie - 26. place du Plan Pont d'Héraut Ancienne mairie -		cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 3
		TREVES	1	332	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		VALLERAUGUE	4	339	1 X Mairie - 1 place F. Cavalier-Bénézet - Valleraugue 2 Maison du Carrefour - Salle Cavalier-Bénézet - L'Espérou 3 Ardailers - Ancienne école - Salle communale 4 Talayrac - Ancienne école - Salle communale	Mairie - 1 place F. Cavalier-Bénézet - Valleraugue Maison du Carrefour - Salle Cavalier-Bénézet - L'Espérou Ardailers - Ancienne école - Salle communale Talayrac - Ancienne école - Salle communale		Electeurs habitant le bourg de Valleraugue, la vallée des Salles, la vallée de Mallet, la Peyre, la Bécède, la vallée du Cros Electeurs habitant l'Espérou Electeurs habitant Ardailers et ses alentours
		VIGAN (LE)	3	350	1 X Le Carriou - Place Quatreffages de Laroquette 2 Salle municipale - Avenue Jeanne d'Arc 3 Foyer Albovy - Rue de la Panetière - Quartier des Arrennes	Le Carriou - Place Quatreffages de Laroquette Salle municipale - Avenue Jeanne d'Arc Foyer Albovy - Rue de la Panetière - Quartier des Arrennes		cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 4
		VISSEC	1	353	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	58					

**ANNEXE 23 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARROND. LEGIS.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
		N° INSEE	NOM		N°	BV CENT. ADRESSE		
2	03	011	ANGLES (LES)	7	1	X	Hôtel de ville - rue Jules Ferry	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 1
					2		Groupe scolaire Louis Pasteur - Avenue du 8 mai	
					3		Groupe scolaire Jules Ferry - Rue Jules Ferry	
					4		Foyer restaurant 3ème âge - Rue Voltaire	
					5		Groupe scolaire Dintarelle - Avenue Charles de Gaulle	
					6		Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières	
					7		Services techniques municipaux - Rue Boileau	
		209	PUJAUT	3	1	X	Salle polyvalente - Place du Marché	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 2
					2		Salle polyvalente - Place du Marché	
					3		Salle polyvalente - Place du Marché	
		217	ROCHEFORT-DU-GARD	6	1	X	Hôtel de Ville - Place du Lavoisier	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3
					2		Mairie Annexe - Avenue Charles de Gaulle - 6 Impasse du Relais de Poste	
3					Salle Jean Galia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin			
4					Salle Jean Galia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin			
5					Salle Jean Galia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin			
6					Salle Jean Galia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin			
315	SAZE	2	1	X	Salle polyvalente - Chemin du Stade	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à J Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de K à Z		
			2		Salle polyvalente - Chemin du Stade			
351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	9	1	X	Hôtel de ville - 2 rue de la République (entrée Place Jean Jaurès)	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 4		
			2		Groupe scolaire Montolivet - Rue Montolivet			
			3		Ecole Noël Lacombe - Rue Camp de Bataille			
			4		Ecole Bramoset - Rue Bel Air			
			5		Ecole Thomas David - Allée des Poètes			
			6		Salle Frédéric Mistral - Boulevard Frédéric Mistral			
			7		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes			
			8		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes			
			9		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes			
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	27					

Prefecture du Gard

30-2017-08-28-002

AP déterminant les emplacements d'affichage électoral
dans les communes du département du Gard

LE PREFET DU GARD

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Elections,
de l'Administration Générale
et du Tourisme
Réf. : DRLP/BEAGT/LP
Affaire suivie par : Laurence PEZET
☎ 04 66 36 41 81
✉ 04 66 36 41 76
Mél : laurence.pezet@gard.gouv.fr

Nîmes, le **28 AOUT 2017**

Arrêté n°
déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les
communes du département du GARD

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 51, L. 52 et R. 28,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2017-08- - du août 20176 déterminant l'implantation et
la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : durant la période électorale allant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, dans
le département du Gard, les emplacements réservés par l'autorité municipale pour
l'apposition des affiches électorales de la propagande des candidats, binômes de
candidats ou listes de candidats sont déterminés ainsi qu'il est indiqué dans les tableaux,
ci-annexés, établis par canton.

Le nombre total des emplacements réservés à l'affichage électoral dans le département du
Gard est de : **759**. Ce chiffre est porté à 760 pour les élections législatives et à 764 pour
les élections départementales.

Article 2 : dans chacun de ces emplacements, une surface égale doit être attribuée à
chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,
- le Sous-Préfet du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

**ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	02	003	AIGUES-MORTES	5	1 Hôtel de ville - Place Saint-Louis
					2 Porte Saint-Antoine
					3 Ecole primaire Charles Gros - Avenue Frédéric Mistral
					4 Zac du Bosquet - Chemin du Mas d'Avon
					5 Groupe scolaire Henri Severin - Chemin des Boudres
		006	AIMARGUES	4	1 Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillerme
					2 Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillerme
					3 Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillerme
					4 Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillerme
		019	AUBAIS	1	- Avenue Emile Léonard
					1 Maison du Peuple - Place de la République
		059	CAILLAR (LE)	3	2 Boulodrome - Place de Verdun
					3 Salle Laperan (façade) - Boulevard Gambetta
1 Rue du Chemin Neuf					
123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	2 Place du Coudoulié		
			3 Rue Jean Grand		
			<i>Rive droite</i>		
133	GRAU-DU-ROI (LE)	13	1 Les Argonautes - Avenue du Mail		
			2 Super U Port de pêche - Rue des Moussaillons		
			3 Centre commercial du Boucanet - Rue des Iris		
			4 Villa Parry - Parking de la Plagette		
			5 Centre Technique - Rue des Médards		
			<i>Rive gauche</i>		
			6 Palais des Sports - Allée Victor Hugo		
			7 Bar Léon - Avenue de la Gare		
			8 Hôtel de ville - Place de la Libération		
			9 Pharmacie - Avenue de Camargue		
			<i>Port Camargue</i>		
			10 Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre		
			11 Plage Sud - Route des Marines		
12 Centre commercial le Trident - Route des Marines					
13 Centre commercial 2000 - Avenue Jean Lasserre					
276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	5	1 Rue Emile Méoulet		
			2 456 boulevard Gambetta		
			3 Place de la République. contre le mur de l'église		
			4 252 boulevard Alexandra David-Neel		
			5 Route des Saintes-Maries de la Mer - RD 58 - Secteur des Sables		
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	34		

**ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'ALES-1 (N° 2)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES ELECTORAL	
		N° INSEE	NOM			
1	05	007	ALES (partie 1)	10	1 - Mur de l'école primaire - Chemin des Prairies	
	05				2 - Long du trottoir - Chemin des Sports	
	05				3 - Mur école maternelle - Rue des Jardins	
	05				4 - Devant le CFA - Avenue Marcel Cachin	
	05				5 - Mur de l'école - Place Georges Dupuis	
	05				6 - Quai Blina - niveau rue Orangers et Acacias	
	04				7 - Mur de l'école - Rue Ampère	
	05				8 - Angle rue Lavoisier et rue Marcel Paul	
	05				9 - Mur clôture de l'école - Avenue d'Anduze	
	05				10 - Mur école maternelle - Route de la Royale	
	05	010	ANDUZE	3	1 - Salle Marcel Pagnol - Rue Pélico	
	05	027			2 - Salle Ugolin - Plan de Brie -	2 - Place Albert Cabrière
	05	042			1 - Mairie - 159, route d'Alès	2 - Foyer communal - 159, route d'Alès
	05	129	BOISSET-ET-GAUJAC	2	1 - Place Emile Chambon	
	05	214			2 - Halle des sports	
05	243	ST-CHRISTOL-LES-ALES	15	- Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)		
05	214			RIBAUTE-LES-TAVERNES	1	- Foyer socio-éducatif - 742, chemin Bérard de Malavas
						1 - Hôtel de ville - 41, rue des Marmousets
						2 - Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château
						3 - Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château
						4 - Groupe scolaire Marignac - 1162, ancien chemin de Sommières
						5 - Centre sportif socio-éducatif - 129, chemin de Cabot
						6 - Route du Mas Rouge - GMF
						7 - Route du Mas Rouge - Chemin du Planas
						8 - Hameau de Cavalas
						9 - Ecole Marignac
						10 - Route de Verneil
						11 - Ecole Joliot Curie
						12 - Place Albert Coudeire (parking cimetière)
						13 - Boujac
				14 - Montmoirac		
				15 - Route de Valz		
	05	270	ST-JEAN-DU-PIN	1	- Mairie - 370, avenue Jean Rampon	
				35	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	

**ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'ALES-2 (N° 3)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1		007	ALES (partie 2)	8	1 - Angle impasse des Oliviers - Avenue F. Joliot-Curie 2 - Place Albert Camus 3 - Clôture école R. Rolland - Esplanade de Clavières 4 - Clôture école R. Rolland - Esplanade de Clavières 5 - Long du trottoir - Avenue Dr Jean Goubert 6 - Long du trottoir - Avenue Vincent d'Indy 7 - Mur de l'école - Rue de l'Aigoual 8 - Pignon Maison du Peuple - Rue Gabriel Roucaute
2		035	BELVEZET	1	Mur de la salle polyvalente - Route de Seynes
1		048	BOUQUET	1	Mairie - Le Puech
1		055	BROUZET-LES-ALES	1	Mairie - 1578, route des Fumades
2		113	FONS-SUR-LUSSAN	1	Mairie - Place des Ecoles
2		151	LUSSAN	1	Mairie - Place du Château
1		173	MONS	1	Mairie - 2, place de la Mairie
1		197	PLANS (LES)	1	Mur de la Mairie -900 Grand'Route
1		275	ST-JUST-ET-VACQUIERES	1	Mairie - Place du village
1	04	284	ST-MARTIN-DE-VALGALGUES	10	1 - Espace La Fare Aiais - Avenue Marcel Paul 2 - Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos 3 - Foyer La Calade - Le Soulier 4 - Foyer L'Ensolehada - La Vabreille 5 - Lot. Le Grand Devois. (à côté de la pharmacie) 6 - Lot. Canta Cigalo (sur le trottoir en rentrant à gauche) 7 - Rue Jean Vilat (face à la pharmacie des Mines) 8 - Chemin communal Druilhes - la Vabreille (hameau de Druilhes) 9 - Sauvagnac (bordure du C.D. 906 au niveau du hameau) 10 - La Royale (parking C.D. 916)
1		294	ST-PRIVAT-DES-VIEUX	4	1 - Rue des Muriers (début) 2 - Vieille route de Salindres (début) 3 - Chemin du Viget, Montée des Jasmins 4 - Parking Centre de Loisirs - 89, route de Bagnols
1		305	SALINDRES	2	1 - Place Salle Becmil 2 - Place Foch - Rue Adrien Badin
1		318	SERVAS	1	Mairie - Le Village
1		320	SEYNES	1	Mur du bâtiment de l'école élémentaire - Le Village
2		338	VALLERARGUES	1	Mairie - Rue Principale
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				35	

**ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'ALES-3 (N° 4)**

N°	CANTON NOM	ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
					NOM			
4	ALES-3	1	04	007	ALES (partie 3)	13	1	- Mur Hôtel de ville - Place Hôtel de ville
			04				2	- Mur de l'école - Rue Frédéric Mistral
			04				3	- Espace André Chamson - 2 bd Louis Blanc, place Henri Barbusse
			04				4	- Mur de l'école - Rue Veigallier
			04				5	- Mur école primaire - Rue Claude Debussy
			04				6	- Mur de l'école - Rue Maximin Dhombres
			04				7	- Mur école primaire - Route de Bagnols
			04				8	- Long du trottoir - Avenue Hélène Boucher
			04				9	- Rue Gracchus Babeuf
			04				10	- Long du trottoir - Rue Georges Brassens
			05				11	- Devant l'école maternelle - Grand'rue Jean Moulin
			05				12	- Parking de la salle polyvalente - Rue Jules Cazot
			05				13	- Parking de la salle polyvalente - Rue Jules Cazot
4	ALES-3	1	04	072	CASTELNAU-VALENCE	1	Foyer communal - Place de la Mairie	
			04	101	DEAUX	1	Place de la Mairie (ou autour de l'ancien château d'eau - angle de la rue Maurice Vire et du chemin de Campagnac)	
			04	109	EUZET	1	Foyer communal - Grand Rue Docteur Perrier	
			04	158	MARTIGNARGUES	1	Mairie - 39, rue de la Mairie	
			04	165	MEJANNES-LES-ALES	1	Mairie - 400, rue des Ecoles	
			04	177	MONTEILS	1	Mairie - 384, traversée du village	
			04	240	ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN	1	Place de la Mairie	
			04	250	ST-ETIENNE-DE-L'OLM	1	Mairie - Rue de la Mairie	
			04	259	ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS	3	1 Mur de l'école primaire "Roucaute" - Chemin du Stade 2 Place des Anciens Combattants 3 Mur du Centre de Loisir - Rue André Schenk	
			04	261	ST-HIPPOLYTE-DE-CATON	1	Mairie - Place du Cdt Espérandieu	
			04	264	ST-JEAN-DE-CEYRARGUES	1	Parking de la salle polyvalente - Route de Sommières	
			04	285	ST-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE	1	Mairie - 1, place de l'Amourette	
			04	348	VEZENOBRES	2	1 Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade 2 Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles	
					NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	29		

**ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE BAGNOLS-SUR-CEZE (N° 5)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	03	028	BAGNOLS-SUR-CEZE	15	1 - Rue Fernand Crémieux
					2 - Avenue de l'Europe (Ecole des Estouzilles)
					3 - Avenue Alphonse Daudet (maternelle Citadelle)
					4 - Rue Molière (centre culturel Léo Lagrange)
					5 - Rue Gentil (sous l'Office de Tourisme)
					6 - Avenue Vigan Braquet (stade Saint -Exupéry)
					7 - Avenue du Bordalet (Halle Saint-Exupéry)
					8 - Avenue de la Mayre (Tour F. cabine téléphonique)
					9 - Chemin de Bourdilhan (Halle Jean-Mermoz)
					10 - Avenue de la Mayre (face traverse du Bosquet)
					11 - Rue Louis Thomas
					12 - Place Pierre Boulot (maison Antouard)
					13 - Place Bourgneuf (nord-ouest)
					14 - Parking du Mont-Cotton
					15 - Avenue De Lattre de Tassigny (le long du parc Rimbaud)
					Mairie - Le tour de ville
	076	CAVILLARGUES	1		Mairie - Place des Marronniers
	081	CHUSCLAN	2		Place de la Violette
	092	CONNAUX	1		Place de la Mairie
	127	GAUJAC	1		Rue des Fontaines
	191	ORSAN	2		Place du 19 mars 1962
	196	PIN (LE)	1		Place des Ecoles
	225	SABRAN	3		Place de la Vignasse
	251	ST-ETIENNE-DES-SORTS	1		Ancien presbytère - Colombier
	292	ST-PONS-LA-CALM	1		Ancienne école - Carmes
	331	TRESQUES	1		Mairie - Sabran
					Cour de la Mairie - 276, Grand Rue
					Mairie - 3, rue de la Mairie
					Salle des fêtes - Impasse du Stade
				29	

**ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)**

ARROND.	CIRCO LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
		N° INSEE	NOM			
2	03	012	ARAMON	3	1 - Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin 2 - Cimetière Sainte Marthe - Chemin du Mas Neuf 3 - Rond-Point Yves Comar - Avenue du Général de Gaulle	
	01	032	BEAUCAIRE	11	1 - Place Georges Clemenceau 2 - Quai Général de Gaulle 3 - Rue Jean Moulin, au droit des 2 et 2B 4 - Place Jean Jaurès 5 - Boulevard Joffre, au droit des 25 et 27 6 - Ecoles Moulmilles sur clôture - rue du 5 juillet 1962 7 - Avenue de Farcennes 8 - Chemin de Clapas de Cornut - Parking école - Garrigues Planes 9 - Rue Danton - porte Beauregard 10 - Route de Saint-Gilles (milieu) - cimetière 11 - Rue des Orangers, au droit du 10	
	01	034	BELLEGARDE	4	1 - Place Charles de Gaulle 2 - Place St Jean 3 - Place Batisto Bonnet 4 - Ecole Henri Serment, ZAC des Ferrières	
	03	089	COMPS	1	- Parking de la salle polyvalente - Avenue Léopold Rigoulet	
	01	117	FOURQUES	1	- Place Claudine Rabanit	
	01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3	1 - Centre socio-culturel - Rue St Laurent 2 - Place de la Mairie 3 - Rue de Nîmes (cave coopérative)	
	01	336	VALLABREGUES	1	- Place Frédéric Mistral	
				NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	24	

**ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE CALVISSON (N° 7)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	02	18	ASPERES	1	- Mairie - 1 place du Languedoc
2	02	023	AUJARGUES	1	- Place de l'Eglise
2	02	043	BOISSIERES	1	- Mairie - 1, place de la Mairie
2	02	062	CALVISSON	4	1 - Rue Liquière - Hameau de Sinsans 2 - Mairie - 1, rue de la Mairie 3 - Foyer communal - Place Georges Méjean 4 - Rue de la Liberté - Hameau de Bizac
3	05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	- Salle polyvalente - Route de Sérignac
2	05	088	COMBAS	1	- Foyer communal - Rue du Moulin à huile
2	02	091	CONGENIES	1	- Rue du Fort
2	05	098	CRESPIAN	1	- Ecole maternelle - Chemin Viel
2	05	112	FONS	1	- Ecole primaire - rue Louis Garimond
2	02	114	FONTANES	1	- Foyer communal - 9, rue du Foyer
2	05	122	GAJAN	1	- Mairie - Rue des Ecoles
2	02	136	JUNAS	1	- Mairie - 1, place de l'Avenir
2	02	144	LECQUES	1	- Mairie - 233, rue du 26 août 1944
2	04	180	MONTIGNARGUES	1	- Ecole - 20 chemin des Bessons
2	05	181	MONTMIRAT	1	- Route Nationale 110
2	05	182	MONTPEZAT	1	- Rue des Platanes
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	1	- Mairie - Place de la République
2	05	193	PARIGNARGUES	1	- Mairie - Place Louis Bousquet
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	- Place de la République
2	05	233	ST-BAUZELY	1	- Avenue de la Liberté
2	02	244	ST-CLEMENT	1	- Mairie - Rue des Fontaines
2	04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	1 - rue du 19 mars 1962 (Mairie) 2 - Avenue des écoles
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	- Cour de l'école - Rue des Ecoles
2	02	306	SALINELLES	1	- Mairie - Plan de la Croix
2	04	313	SAUZET	1	- Rue du Valadas (en face le foyer)
2	02	321	SOMMIERES	3	1 - Bureau de vote Espace Henri Dunant - Rue Poterie 2 - Bureaux de vote Salle annexe du gymnase - Avenue Pierre Mendès-France 3 - Mairie - Quai Gaussergues
2	02	324	SOUVIGNARGUES	1	- Mairie - 8, route d'Uzès
2	02	352	VILLEVIEILLE	2	1 - Foyer communal - Chemin Canta é Ris 2 - Cave coopérative (avenue de la Calmette)
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				35	

**ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE LA GRAND COMBE (N° 8)**

CIRCO. LEGIS.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1		022	ALJAC	1	- Mairie - Le Village
1		044	BONNEVAUX	1	- Mairie - Le Village
1		051	BRANOUX-LES-TAILLADES	2	1 Hôtel de Ville - Branoux 2 Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses
1		077	CENDRAS	3	1 Mairie - Place Roger Assenat 2 Foyer communal de Malataverne - 127 chemin du Temple 3 Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à chaux
1		079	CHAMBON (LE)	1	- Salle polyvalente - Place du village
1		080	CHAMBRIGAUD	1	- Place de la Mairie
1		090	CONCOULES	1	- Mairie - Le Village
1		094	CORBES	1	- Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole
1		130	GENOLHAC	2	1 - Place des Ayres 2 - Annexe Mairie Pont de Rastel
1		132	GRAND-COMBE (LA)	7	1 - Boulevard Jules Caillon (à proximité de l'arrêt des bus) 2 - Rue des Tuilleries (près du pont SNCF) 3 - Rue des Oliviers (début de la rue, rond-point Toschi) 4 - Mur du groupe scolaire - Rue Anatole France 5 - Mur clôturant la cour du bureau d'état-civil de Trescol 6 - Place Joseph Ippide (La Levade) 7 - Mur face à l'ancienne caserne cantine Champclauson
1		137	LAMELOUZE	1	- Mairie - Place de la Mairie
1		142	LAVAL-PRADEL	2	1 - Le Mas Dieu : Entrée sud du village 2 - Le Pradel : Place du Jeu de Paume
1		153	MALONS-ET-ELZE	1	- Mairie - Le Village
1	05	168	MIALET	1	- Foyer Monplaisir - Lieu dit Monplaisir
1		201	PONTEILS-ET-BRESIS	1	- Mairie - Le Village
1		203	PORTES	2	1 Salle de réunion - Rue de la Mairie 2 Annexe Etat-civil - l'Arfenadou
3		236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE	1	- Mairie - La Chapelle
1		239	STE-CECILE-D'ANDORGE	2	1 Mairie - Le Village 2 Annexe Mairie - 28, montée Gaston Benoît - La Haute Levade
3		246	STE-CROIX-DE-CADERLE	1	- Mairie - Place Fernand Volpelière
1		269	ST-JEAN-DU-GARD	4	1 Mairie (rue Maréchal de Thoiras) 2 - Cap de Ville 3 - Rue José Cardonnet 4 - Avenue René Boudon
1		291	ST-PAUL-LA-COSTE	1	- Mairie - Place du Temple - Le Village
1		298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	1	- Mairie - La Fabrègue
1		307	SALLES-DU-GARDON (LES)	6	1 - Mur du parking - Rue de la Poste 2 - Ex-lavoir de la Favède 3 - Ecole de l'Habitarelle 4 - Mur de soutènement - Foyer de l'impositaire 5 - Rue de la Passerelle 6 - Lavoir Cites Gravelongue
1		316	SENECHAS	1	- Route départementale 318 - Face à la salle polyvalente
1		323	SOUSTELLE	1	- Mairie - Le Village
3		329	THOIRAS	1	- Mairie - Le Puech
3		335	VABRES	1	- Mairie - Le Bayle
1		345	VERNADE (LA)	1	- Mairie - Rue des Ecoles
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	49	

**ANNEXE 9 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE MARGUERITES (N° 9)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL					
		N° INSEE	NOM							
2	01	047	BOUILLARGUES	10	1 - Rue des Arènes					
					2 - Place de la Madone					
					3 - Rue du Pont de la République - Centre de loisirs					
					4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Parking du gymnase					
					5 - Croisement Route de Garons / Impasse du Levant					
					6 - Rond-point Rue de l'Abrivado / Chemin des Aiguillons					
					7 - Croisement Rue de la Paix / Rue des Bosquets					
					8 - Croisement Route de Nîmes / Rue Beauséjour					
					9 - Avenue Jean Moulin - entre la rue Fraiche et la rue Massiac					
					10 - Rond-point Avenue Jean Moulin / Rue Joseph d'Arbaud					
2	01	060	CAISSARGUES	3	1 - Mairie - 16 rue de la Souleïado					
					2 - Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée					
					3 - Foyer Fernand Bedos - 459 rue de la Souleïado					
2	01	125	GARONS	3	1 - Mairie - Grand'rue					
					2 - Salle polyvalente - Ecole primaire - 6 rue du Levant					
					3 - Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle					
2	06	155	MANDUEL	6	1 - Place de la Mairie (Eglise - côté Mairie)					
					2 - 21 bis, avenue Pierre Mendès France					
					3 - 25, rue de Bellegarde					
					4 - 343, route de Bouillargues					
2	06	156	MARGUERITES	7	5 - Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fourmier)					
					6 - Complexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul					
					1 - Salle Polyvalente - Rue Marcel Bonnatfoux					
					2 - Groupe scolaire "De Marcieu"					
					3 - Rue G de Chanateilles (Mairie)					
					4 - Avenue de la Gare (cimetière)					
2	06	206	POULX	8	5 - Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)					
					6 - Avenue de la République (C.C.A.S.)					
					7 - Rue des Cévennes (collège)					
					1 - Place de la Salamandre					
					2 - Parking de la crèche (Rue de l'avenir)					
					3 - Rue de Frontfroide					
					4 - Devant les salles des fêtes (Rue de la Renardière)					
2	01	356	RODILHAN	2	5 - Rue des Cerisiers					
					6 - Rue des Primevères					
					7 - Rue des Pistes					
					8 - Rue des Alizés					
					1 - Avenue Mistral					
					2 - Rue du Bosquet					
					NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				39	

**ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 ET BV N° 501 (canton de ST-GILLES)
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES (34 EMBLACEMENTS)**

CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées
	06			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillaume

CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	01			3	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			4	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			5	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			6	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			7	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	9	1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			3	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			4	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			5	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	06			6	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			7	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			8	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			9	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe

CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	1	1	- Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi

ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES (37 EMBLACEMENTS)
(LE BV N° 501 EST SITUE SUR LE CANTON DE SAINT-GILLES)

CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées
	01			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	8	1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme
	06			8	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	10	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	06			3	Ecole maternelle Ranguel - 30, rue Ranguel
	01			4	Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins
	01			5	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			6	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			7	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			8	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			9	Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillierme
	01			10	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	9	1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3	Ecole primaire Capuchiné - Square Albert Soboul
	06			4	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	06			5	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			6	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			7	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			8	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe
	01			9	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède

ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 ET BV N° 501 (canton de ST-GILLES)
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLE, EUROPEENNES, REGIONALES,
MUNICIPALES ET REFERENDUM (32 EMBLACEMENTS)

CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées
	06			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard
	06			2	Ecole maternelle Prosper MÉRIMÉE - 2 rue Prosper MÉRIMÉE
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillaierme

CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	01			3	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			4	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			5	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			6	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			7	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	8	1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			4	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	06			5	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			6	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			7	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			8	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe

**ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
	04	005	AIGUEZE	1	Mairie - Place du Jeu de Paume
	04	070	CARSAN	1	Parking de la salle polyvalente - Place du Village - RD 306
	04	096	CORNILLON	1	Mairie - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor
	04	124	GARN (LE)	1	Salle polyvalente - Le Village
	04	131	GOUDARGUES	1	Salle capitulaire - Avenue du Lavoir
	04	134	ISSIRAC	1	Entrée village (arrêt de bus)
	04	143	LAVAL-ST-ROMAN	1	Rue des Platanes (arrêt de bus)
	04	175	MONTCLUS	1	La Placette
	04	202	PONT-ST-ESPRIT	12	1 - Angle Place du Couvent/rue Jemmapes 2 - Musée municipal (place de l'Hôtel de Ville) 3 - Caserne Pépin Bd. Gambetta 4 - Ecole maternelle Françoise Dolto 5 - Angle av. G. Doumergue/passage souterrain piétons 6 - Angle Bd Camot/Bd Allègre/Av. Jean Moulin 7 - Angle Av. Vigan Braquet/Av. Général de Gaulle 8 - Angle allée des Roses/RN. 86 (gendarmerie) 9 - Angle rue Albert Camus/passage souterrain SNCF 10 - Mairie Avenue Kennedy 11 - Angle Avenue Kennedy/chemin de Crussol (rte d'Ardeche) 12 - Angle chemin de Gaujac/rue du 8 Mai 1945
	03	222	ROQUE-SUR-CEZE (LA)	1	Place de la Mairie
	04	226	ST-ALEXANDRE	1	Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311
	04	230	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	1	Place du Foyer communal - devant le Foyer communal -
	04	232	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	1	Place du Lavoir communal - Avenue des Lavandières
	04	242	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES	1	Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village
	03	256	ST-GERVAIS	1	Route de Barjac - Entrée Est du village
	04	273	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	1	Grand'rue (en face de la mairie)
	04	277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	Place de l'Amitié
	04	282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	1	Place de la Croix de Mègiers
	03	287	ST-MICHEL-D'EUZET	1	Route François Mitterrand (à proximité de l'abus)
	03	288	ST-NAZAIRE	2	1 - Complexe socio-éducatif "La Bioune" - Rue de la Bioune 2 - Mairie - 793, route nationale
	04	290	ST-PAULET-DE-CAISSON	1	Mairie - 15 promenade Saint-Paul
	04	304	SALAZAC	1	Lavoir public - Place de la Fontaine
	03	342	VEJEAN	1	Rue des Ecoles
	04	343	VERFEUIL	1	Mairie - Place Jean Marcel
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	36	

**ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFETORAL N°
CANTON DE QUISSAC (N° 15)**

CANTON		ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
N°	NOM			N° INSEE	NOM		
15	QUISSAC	1	05	002	AIGREMONT	1	Mairie - 3 rue de l'Ecole
		1	05	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	Mairie - 1 rue des Orangers
		3	05	050	BRAGASSARGUES	1	Rue de la Mairie
		1	04	053	BRIGNON	1	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire
		3	05	054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourguet
		3	05	065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie
		1	05	068	CARDET	2	1 Foyer communal - 2, avenue du Stade 2 Place de la Mairie
		3	05	069	CARNAS	1	Mairie - Route de Saint-Bauzille
		1	05	071	CASSAGNOLES	1	Mairie - 13, rue de la Mairie
		3	05	087	COGNAC	1	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie
		3	05	095	CORCONNE	1	Mairie - Place de la Mairie
		3	05	099	CROS	1	Mairie - La Mazadette
		1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	Mairie - Place Chapellier
		1	05	104	DOMESSARGUES	1	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons
		3	05	106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	Mairie - Chemin Neuf
		3	05	119	FRESSAC	1	Mairie - Place Léon Michelin
		3	05	121	GAILHAN	1	Mairie - Rue de l'Abrivado
		1	05	146	LEDIGNAN	1	Place Roger Chabalter
		1	05	147	LEZAN	4	1 - Rue des Murailles 2 - Les Bourgades 3 - Rue de la Transhumance 4 - Rue des Remparts
		3	05	148	LIOUC	1	Montée de l'Aire
		3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1	Mairie - Rue Basse
		1	05	160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons
		1	05	161	MASSANES	1	Place de la Mairie
		1	05	162	MASSILARGUES-ATTUECH	1	351 route de Massilargues - Façade de la cantine scolaire
		1	05	163	MAURESSARGUES	1	Mairie - Chemin des Ecoliers
		3	05	172	MONOBIET	2	1 Mairie - 4, impasse du Major - Monoblet 2 Auberge - RD 39 - Valesalière
		2	05	354	MONTAGNAC	1	Mairie - Rue de la Mairie
		2	05	183	MOULEZAN	1	1 Chemin des Lens
		2	04	184	MOUSSAC	1	Allée des Pins
		1	04	188	NERES	1	Salle polyvalente - Rue des 4 vents
		3	05	192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	Mairie - Place de la Mairie - Sérignac
		3	05	208	PUECHREDON	1	Mairie - RD 188
		3	05	210	QUISSAC	10	1 - Centre socio-culturel - Avenue du 11 Novembre 2 - Centre médico-social - 4, rue du Chemin Neuf 3 - Pont Vieux côté rue du Pont 4 - Passage à niveau - Côté Pharmacie 5 - Place des Arènes 6 - Parking du Champ de foire 7 - Stade de la Glacière (Rte de Sommières) 8 - Rte de Montpellier 9 - Rte de Sauve 10 - Place du 8 Mai
		1	05	234	ST-BENEZET	1	Cantine scolaire Place du Four
3	05	252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	Mairie - Le Village		
3	05	265	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1	Mairie - 136, rue des Ecoliers		
1	05	267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	Place des Platanes		
3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	Mairie - Lieudit Les Gardies		
3	05	300	ST-THEODORIT	1	Foyer communal - Route de Quissac		
3	05	309	SARDAN	1	Mairie - Route de Sommières		
3	05	311	SAUVE	4	1 - Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube 2 - Rue Mazan (mur école catholique Jean-Paul II) 3 - Rue des Bourgades (escaliers de Cavalier) 4 - Rue des Boisseliers (devant les casernes)		
3	05	314	SAVIGNARGUES	1	Foyer communal - Route d'Aigremont		
1	05	330	TORNAC	1	Place de la Mairie		
3	05	349	VIC-LE-FESQ	1	Mairie - Grand rue		
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON						61	

**ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE REDESSAN (N° 16)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	03	013	ARGILLIERS	1	- Chemin des écoles - sur le mur d'enceinte à l'entrée de l'école
	06	039	BEZOUCHE	1	- R.N. 86 (le long du mur de la salle polyvalente)
	06	057	CABRIERES	2	1 Place de la Mairie
				2	2 Route de Nîmes
	03	073	CASTILLON-DU-GARD	2	1 Château d'eau - Place du Château d'eau
				2	2 Le long du mur du cimetière au niveau de chemin de la Charrette
	03	085	COLLIAS	1	- Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont
	03	103	DOMAZAN	1	- Foyer communal - Route d'Estézargues
	03	107	ESTEZARGUES	1	- Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barri
	03	116	FOURNES	1	- Mairie - Route de Thézières
	06	145	LEDENON	2	1 Place de la Fontaine
				2	2 Quartier des Mugues
	3	166	MEYNES	1	- Place Sabonadier
	03	179	MONTFRIN	4	1 Ecole primaire (avenue du Dr Félix Clément)
				4	2 Place de la Liberté
				4	3 Espace Madeleine Béjart (avenue du Dr Félix Clément)
				4	4 Intersection du Cours Jules Ferry et du Cours Emile Anthelme
	03	207	POUZILHAC	1	- 4, chemin des Arbousiers
	06	211	REDESSAN	5	1 - Salle des Fêtes Numa Gleyzes - Avenue de la République
				5	2 - Quartier du Groupe Scolaire - Avenue de Provence
5				3 - Quartier Clos du Mas - Chemin du Mas de l'Avocat	
5				4 - Quartier du Stade - Chemin du Stade	
5				5 - Quartier Route de Meynes - Parc du château d'eau	
03	212	REMOULINS	4	1 Ecole maternelle René Cassin - Parking du gymnase (closures d'enceinte)	
			4	2 - Avenue du Pont du Gard	
			4	3 - Mairie (avenue Geoffroy Perret)	
			4	4 - Lotissement de l'Arnède - Rond-point Avenue Marcel Pagnol/Rue du Moulin d'Aure	
03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	- Place la Fontaine - en face de la Mairie	
06	257	ST-GERVASY	2	1 - Mairie - Place de la Victoire	
			2	2 - Foyer socio-culturel - Avenue de Saint Didier	
03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	- Place Tony Convertini	
03	317	SERNHAC	1	- Salle polyvalente - Square de la Paix	
03	328	THEZIERS	1	- Place du Marché	
03	340	VALLIGUIERES	1	- Salle de l'école - 3, rue de la Mairie	
03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	1 Mairie - Rue du Grand Bourg	
				2	2 Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				36	

**ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
		N° INSEE	NOM			
2	03	084	CODOLET	1	- Rue Frédéric Mistral (parking en face de la mairie) 1 Mairie - 144, place du 6 juin 1944 2 Salle Edith Piaf - Route d'Orsan 3 Salle Félix Devaux - 116, rue Montesquieu 4 Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance 5 Salle Le Mille Ciub - Place Marcel Cerdan	
		141	LAUDUN-L'ARDOISE	5	- Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet - 14, rue de la République 1 - Salle des fêtes 'La Cantarelle' - Route de Nîmes 2 - Cours Bridaine 3 - Rue Carnot - entrée Club 3ème âge et Pompiers 4 - Route d'Avignon 5 - Rue Jean Moulin 6 - Rue du 19 Mars 1962 7 - Route de Nîmes 8 - Rue d'Annibal (parking du cimetière)	
		149	LIRAC	1		
		178	MONTFAUCON	1		
		221	ROQUEMAURE	8		
		254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	2		
		278	ST-LAURENT-DES-ARBRES	3		
		355	ST-PAUL-LES-FONTS	1		
		302	ST-VICTOR-LA-COSTE	1		
		312	SAUVETERRE	2		
		326	TAVEL	1		
					NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	26

**ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE ROUSSON (N° 18)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
		N° INSEE	NOM			
1	04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES	1	- Maison de l'Eau - Avenue des Thermes	
	04	029	BARJAC	1	- Place du 8 mai 1945	
	05	037	BESSEGES	3	1 Mairie - Place Général de Gaulle 2 Place de la Révolution 3 Annexe Mairie de Foussignargues -	
	05	045	BORDEZAC	2	1 Mairie - 2 Côte de Long	
	04	097	COURRY	1	- Mairie - Le Village	
	05	120	GAGNIERES	2	1 - Mairie - Rue de la Mairie 2 - Stade - Avenue des Plaines	
	04	152	MAGES (LES)	5	1 - Place Gilbert Blanc 2 - Route la Parenove (à côté du parking du cimetière) 3 - Meilhen - Route de Meilhen 4 - Place des Frères Nouvel (chef-lieu) 5 - Les Esclops et Figaret (Avenue du Moulin - face Camping Car)	
	04	159	MARTINET (LE)	1	- Camping municipal - Le Martinet Nord	
	04	164	MEJANNES-LE-CLAP	1	- Mairie - Rue du Champ de Mars	
	04	167	MEYRANNES	2	1 - Anciennes écoles de MEYRANNES 2 - Ecoles de CLET (murs)	
	04	171	MOLIERES-SUR-CEZE	3	1 Mairie - 1 rue de la Cèze - Molières/Cèze 2 Hameau des Brousses - RD 130 - près de l'ancienne école des Brousses 3 Aire de stationnement - Tri sélectif - Croisement RD 130 / Mas Domergue	
	04	187	NAVACELLES	1	- Mairie - Le Village	
	05	194	PEYREMALE	1	- Le Claux	
	04	204	POTELIERES	1	- Mairie - Place de la Mairie	
	04	215	RIVIERES	1	- Place de la Mairie	
	05	216	ROBIAC-ROCHESSADOULE	2	1 Place de la Mairie 2 Place du 19 mars 1962	
	04	218	ROCHEGUDE	1	- Mairie - Le Village	
	04	223	ROUSSON	3	1 - Ancienne Mairie 2 - Anciennes écoles de Pont d'Avène - Route de Saint-Ambroix 3 - Place Jean Jaurès	
	04	227	ST-AMBROIX	6	1 - Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide 2 - Place de l'Eglise 3 - Faubourg du Paradis - Chemin Desorère - Impasse du Paradis 4 - Chemin de Jumas 5 - Route d'Uzès - Traverse du Moulinet 6 - Rue de la République - Panneau en bois	
	04	237	ST-BRES	1	- Mairie - 254, chemin de la Filature	
	04	247	ST-DENIS	1	- Place de la Mairie	
	04	253	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	1	- Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles	
	04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	- Foyer Les Annels	
	04	268	ST-JEAN-DE-VALERISCLE	1	- Ecole primaire - à l'entrée - 3, rue des Ecoles	
	04	271	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	1	- Mairie - 17, route des Mages	
	04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS	4	1 Foyer des jeunes - Montée du Tilleul 2 Arbousse - chemin d'Arbousse 3 Mairie - 500, avenue des Mimosas 4 Ecole maternelle - 376, avenue des Mimosas	
	04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	1	- Mairie - Place de la Paix	
	04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	- Place F. Mitterrand	
	04	327	THARAUX	1	- Mairie - Le Village	
	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				51	

**ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL			
		N° INSEE	NOM					
2	05	075	CAVEIRAC	3	1 Mairie - Place du Château			
					2 Foyer Georges Dayan - Place Nimemo II			
					3 Parc d'activités du 3eme millénaire - 130, chemin de Bernis			
	05	082	CLARENSAC	3	1 Mairie - 5 place de la Mairie			
					2 Restaurant scolaire maternelle - Route de Nîmes			
					3 Groupe scolaire primaire - Rue Maurice Aliger			
	02	128	GENERAC	3	1 3, avenue Jean Aurillon – Parking des Ecoles			
					2 Rue des Marchands - Parking Place Cambon			
					3 Montée du Château - Face au Château			
	01	169	LANGLADE	1	- Salle polyvalente - Route des Pinèdes			
					1 - Place Frédéric Mistral			
					2 - Place des Arènes			
					3 - Place Alexandre Dumas			
4 - Route de Montpellier (devant la crèche municipale)								
5 - Rue des Mûriers (Ecole maternelle)								
6 - Route de Nîmes (angle rue de la Garrigue)								
7 - Rue des Troènes								
8 - Impasse de l'Autoroute								
01	189	NIMES	1	- Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi				
				05	245	ST-COME-ET-MARUEJOLS	1	- Mairie - 1, place de la Mairie - Saint-Côme
								02
02	258	ST-GILLES	13	1 Ecole maternelle - Place Jean Jaurès				
				2 Maison de quartier - Rue des Tourterelles				
				3 Maison du Tourisme - Place Frédéric Mistral				
				4 Salle Jean Cazelles - Rue Gambetta				
				5 Ecole Les calades - Rue de la Foudre				
				6 Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance				
				7 Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918				
				8 Médiathèque - Avenue Ernie Cazelles				
				9 Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Oc				
				10 Route de Nîmes (à proximité du cabinet de radiologie)				
11 Avenue des Costières (à proximité du magasin Intermarché)								
12 2, avenue François Griffeuille (devant l'ancien restaurant Asia Gourmet)								
13 Entrée lot. le Vallon								
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				34				

**ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON D'UZES (N° 20)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
	06	001	AIGALIERS	1	- Route Stéphane Hessel - Le Village
	06	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	1	- Le Porché
	04	021	AUBUSSARGUES	1	- Rue des écoles
	04	030	BARON	1	- Place Ulysse Durmas
	04	031	BASTIDE- D'ENGRAS (LA)	1	- Mur du bâtiment communal situé sur la Grand'Rue, face à l'école
	06	041	BLAUZAC	1	- Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville
	04	049	BOURDIC	1	- Mairie - Place de la Mairie
	04	056	BRUGUIERE (LA)	1	- Place de la Mairie - Le Plan
	04	061	CALMETTE (LA)	2	1 1, rue de Valforts 2 Chemin de la Croix des Cocons
	06	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	- Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmolène
	04	086	COLLORGUES	1	- Foyer communal - 5, place du Château
	04	102	DIONS	2	1 Rue du Gardon 2 Rue du Puits Neuf (face à l'école)
	06	110	FLAUX	1	- Mairie - 95, rue de la Mairie
	04	111	FOISSAC	1	- Mairie - Avenue de l'Europe
	04	115	FONTARECHES	1	- Mairie - Impasse de la Mairie
	04	126	GARRIGUES-STE-EULALIE	1	- Mairie - 10 Avenue de la Mairie
	06	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS	1	- Foyer communal - côté Rue Principale
	04	205	POUGNADORESE	1	- Mairie - Place de la Mairie
	04	228	STE-ANASTASIE	1	- Parking du foyer communal "Espace Paul Maubon" - 208 chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne
	04	241	ST-CHAPTIES	1	- Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire
	04	248	ST-DEZERY	1	- Mairie - 2, place Marc Hermet
	06	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	- Chemin des Sources
	04	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE	1	- Foyer communal / André Turion - Place du Monument aux Morts
	06	286	ST-MAXIMIN	1	- Place de l'Eglise
	06	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1 Centre social - Avenue Léon Pintard 2 Place du Marché
	06	299	ST-SIFFRET	1	- Ancienne école - Route de Saint-Maximin
	06	301	ST-VICTOR-DES-OULES	1	- Parking de la Mairie
	06	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1 Sanilhac - Foyer - 1 allée des Platanes 2 Sagries - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'Ecole
	06	319	SERVIERS-ET-LABAUME	1	- Ancienne route d'Alès - Serviers
	06	334	UZES	2	1 Hôtel de ville - 1, place du Duché 2 Ancien Evêché - Rue de l'Evêché
	06	337	VALLABRIX	1	- 1, place de l'Hôtel de Ville
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	36	

2

**ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE VAUVERT (N° 21)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	02	004	AIGUES-VIVES	1	- Place du Jeu de ballon
		020	AUBORD	1	- Hôtel de ville - Place de la Mairie
		033	BEAUVOISIN	3	1 Mairie - Grand Rue 2 Salle polyvalente - Rue de la Graille 3 Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaux
		036	BERNIS	2	1 - Place du Jeu de Ballon 2 - Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vaunage
		083	CODOGNAN	5	1 - Rue de la Mairie 2 - Place de la Bascule 3 - Rue des Mourgues 4 - Rue de la Verrerie 5 - Rue de la Camargue
		185	MUS	1	- Mairie - 15, place de la Mairie
		333	UCHAUD	3	1 Mairie - 144 avenue Robert de Joly 2 Maison des Associations - 42 avenue Robert de Joly 3 Ecole primaire - Rue des Pins
		341	VAUVERT	9	1 Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945 2 Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo 3 Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon 4 Salle Mistral - rue Louise Désir 5 Salle Bizet - rue Louise Désir 6 Salle Foucaran - Avenue Victor Hugo 7 Bureau municipal de Gallician - 79 route des Etangs - Gallician 8 Salle Louis Prat - BM Montcalm - Rue du Château de Montcalm 9 Ecole Lucette Abauzit 1 et 2 - rue Fanfonne Guillerme
		344	VERGEZE	11	1 - Place de la République (à proximité du Monument aux Morts) 2 - Centre socio culturel - rue Marcel Pagnol 3 - Rue des Mourguettes (entre la rue des Estivenques et la rue Pasteur - en face de la place Lucien Monteil) 4 - HLM le Vaunajol (rue du Mas Liotard / Avenue de Camargue) 5 - Allée des romarins (à côté de l'abri bus) 6 - Avenue Emile Jamais (entre le n° 403 et le n° 437) 7 - Avenue des Vendanges (intersection avec la rue Jean Monnet, sur le chemin piétonnier) 8 - Chemin de Boissières (Gymnase 2) 9 - Allée des Pins de Jaulmes (avant le stop) 10 - Jardin public - Avenue du Levant (intersection Avenue du Levant et Chemin des Cabanes) 11 - Vergeze Espace - rue Victor Hugo
		347	VESTRIC-ET-CANDJAC	1	- Rue de la Mairie
					37

**ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DU VIGAN (N° 22)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
3	05	009	ALZON	1	- Mairie - Place de la Mairie
		015	ARPHY	1	- Mairie - La Matte
		016	ARRE	1	- Mairie - Place de la Mairie
		017	ARRIGAS	1	- Place de l'Eglise
		024	AULAS	1	- Place de l'Airette
		025	AUMESSAS	1	- Mairie - Les Charmilles
		026	AVEZE	1	- Place de la mairie
		038	BEZ-ET-ESPARON	1	- Mairie - Place du village
		040	BLANDAS	1	- Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village
		052	BREAU-ET-SALAGOSSE	2	1 Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" 2 Serres - Ancienne école
		058	CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	- Mairie - Le Village
		064	CAMPESTRE-ET-LUC	1	- Mairie - Le Village
		074	CAUSSE-BEGON	1	- Mairie - Le Village
		093	CONQUEYRAC	1	- Mairie - Route du Vigan
		105	DOURBIES	1	- Mairie - Rue de la Mairie
		108	ESTRECHURE (L')	1	- Mairie - Le Village
		139	LANUEJOLS	1	- Foyer rural - Place de la Fontaine
		140	LASALLE	1	- Place Robert Francisque
		154	MANDAGOUT	1	- Mairie - Le Village
		157	MARS	1	- Le Plô
		170	MOLIERES-CAVAILLAC	2	1 Place de la Mairie 2 Mairie de Cavailiac
		176	MONTDARDIER	1	- Mairie - Le Village
		190	NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIERE	1	- Salle du 3ème Age - Grand Rue
		195	PEYROLLES	1	- Mairie - Arbous
		198	PLANTIERS (LES)	1	- Bâtiment communal - Rue des Jardins
		199	POMMIERS	1	- Mairie - Le Village
		200	POMPIGNAN	1	- Mairie - 4, place de la Mairie
		213	REVENS	1	- Mairie - 1, rue du Causse Noir
		219	ROGUES	1	- Mairie - Le Village
		220	ROQUEDUR	1	- Mairie - Place de la Mairie
		229	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	1	- Saint-André de Majencoules - Entrée du village
		231	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	1	- Les Quais - Rue Neuve
		238	ST-BRESSON	1	- Mairie - Le Village
		263	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	5	1 - Gymnase - Boulevard du Pradet 2 - Salle des Fêtes - Place du 8 mai 1945 3 - Place du Poids Public 4 - Faubourg de Croix Haute 5 - Avenue de la Gare
		272	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1	- Mairie - Le Village
		280	ST-LAURENT-LE-MINIER	1	- Salle Roger Delenne - Place Louis Serre
		283	ST-MARTIAL	1	- Mairie - Le Village
		296	ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	- Mairie - Le Village
		297	ST-SAUVEUR-CAMPRIEU	1	- Place de l'Eglise
		310	SAUMANE	1	- Mairie - Le Village
		322	SOUDORGUES	1	- Mairie - Le Portal
325	SUMENE	3	1 Mairie - Le Plan - 2 Pont d'Hérault 3 Ancienne mairie -		
332	TREVES	1	- Mairie - Le Village		
339	VALLERAUGUE	4	1 Place F. Cavalier-Bénézet - Valleraugue 2 Maison du Carrefour - L'Espérou 3 Ancienne école - Ardailers 4 Ancienne école - Taleyrc		
350	VIGAN (LE)	5	1 - Boulevard des Cévennes - Carrefour Avenue du Mont Aigoual 2 - Avenue de la Grave - Carrefour Route de l'Elze 3 - Avenue Jeanne d'Arc (en face de la salle des fêtes) 4 - Place des Quatrefoies de la Roquette 5 - Quartier d'Arennes - Face au foyer d'Albouy		
353	VISSEC	1	- Mairie - Le Village		
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		61	

**ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL N°
CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	03	011	ANGLES (LES)	12	1 - Hôtel de ville - rue Jules Ferry
					2 - Groupe scolaire Louis Pasteur - avenue du 8 mai
					3 - Groupe scolaire Jules Ferry - rue Jules Ferry
					4 - Foyer-restaurant 3ème âge - rue Voitaire
					5 - Groupe scolaire "Dinarelle" - avenue Charles de Gaulle
					6 - Place de la Lauglière - Boulevard Jean Rey
					7 - Boulevard du Midi
					8 - Rue Racine
					9 - Services techniques municipaux - Rue Boileau
					10 - Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières
					11 - Rue d'Aramon
					12 - Boulevard du Grand Terme
2	03	209	PUJAUT	5	1 - Mairie - place de l'Eglise
					2 - Place du Marché
					3 - Route de l'Aviation (Mazars)
					4 - Route d'Avignon (Cypres Boulaire)
					5 - Chemin du Pradas
2	03	217	ROCHEFORT-DU-GARD	8	1 - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin
					2 - Avenue de Signargues - Rond-point de Valliguères
					3 - Place de la République
					4 - Carrefour de la Croix de Saze - Sous la Roque
					5 - Chemin du Plan - Aribus chemin d'Aimarques
					6 - Traversée du Beaulieu - Parking face à la résidence du Beaulieu
					7 - Avenue du Général de Gaulle - Intersection Impasse du Relais de Poste
					8 - Place du Lavoir
2	03	315	SAZE	1	- Salle polyvalente - Chemin du Stade
					1 - Allée des Poètes (rond-point du Félibrige proche de l'école Thomas David)
					2 - Avenue des Cévennes (C.O.S.E.C. 7, 8 et 9)
					3 - Rue Bel Air (école maternelle Bramoset)
					4 - Rue Camp de Bataille (école maternelle Noël Lacombe)
					5 - Place Jean Jaurès (côté Mairie/service technique)
					6 - Boulevard Frédéric Mistral (salle Frédéric Mistral)
					7 - Rue Montolivet (groupe scolaire Montolivet)
					8 - Chemin des Rocailles (face rue Clémenceau)
					9 - Boulevard Edmond Ducros (carrefour boulevard Pasteur)
					10 - Chemin des Oliviers - Ancien poste du garde barrière
					11 - Avenue Charles de Gaulle (place Charles David)
					12 - Avenue Gabriel Péri (carrefour rue Montée de la Tour Philippe le Bel)
					13 - Avenue Général Leclerc
14 - Chemin du Lozet (lot La Souste)					
2	03	351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	14	
				40	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON

Prefecture du Gard

30-2017-08-24-006

arrêté concertation publique contournement ouest nimes-1

*arrêté préfectoral tirant le bilan de la concertation sur l'opération du contournement routier
Ouest de Nîmes*

PRÉFET DU GARD

Le Préfet du Gard,

Arrêté n°

dressant bilan de la concertation du public pour l'opération de Contournement Ouest de Nîmes

Vu L'article L130-2 du Code de l'Urbanisme,
Vu l'article L120-1 du Code de l'Environnement ;
Vu l'article L121-16 du Code de l'Environnement ;
Vu Le Décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet du Gard M. Didier LAUGA

Vu Le courrier référencé DEP 2015-327 du 23 avril 2015 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, demandant à la DREAL d'engager les études et procédures administratives concernant le projet,

CONSIDÉRANT : qu'il appartient au préfet d'arrêter le bilan de la concertation du public pour les opérations d'investissement de l'État dans le département;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT, OCCITANIE

ARRÊTE :

ARTICLE 1. LES OBJECTIFS DU PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES,

Les objectifs généraux du projet sont :

- d'améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours
 - sur le nouvel axe, vers et depuis A9,
 - sur les voiries locales rendues à leur usage ;
- de mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire :
 - en améliorant la lisibilité des itinéraires,
 - en favorisant l'intermodalité
- d'améliorer le cadre de vie
 - des riverains de l'actuelle RN 106,
 - des usagers, par l'amélioration des entrées de ville,
 - des habitants des futurs quartiers en créant des dessertes adaptées.

ARTICLE 2. LA CONCERTATION MENÉE EN 2017

La concertation aura lieu du 27 février 2017 au 7 avril 2017.

Durant cette période, le dossier a été consultable :

- à la mairie de Caveirac ;
- à la mairie de Milhaud ;
- à la mairie de Nîmes ;
- à la Préfecture du Gard et Hôtel du Département du Gard (hall commun) à Nîmes
- à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes ;
- à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès ;
- à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie site de Montpellier.
- en ligne sur le www.contournement-ouest-nimes.fr.

Des réunions publiques se sont tenues :

- à Nîmes, jeudi 2 mars 2017, à 18h30, Kinopolis Nîmes, 130 rue Michel Debré ;
- à Caveirac, mardi 7 mars 2017 à 18h30, Salle Polyvalente, 20 rue de la Pépinière ;
- à Milhaud, jeudi 9 mars 2017 à 18h30, Centre socio-culturel, 10 Place Frédéric Mistral ;
- à Alès, lundi 13 mars 2017 à 18h30, Salle du Capitole, 10 place de l'Hôtel de Ville.

Une réunion spécifique s'est tenue le 21/03/2017 à 18h à la DDTM30, destinée aux comités de quartiers.

Les avis ont pu être exprimés :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, à l'hôtel de la Préfecture du Gard et du Département du Gard (Hall commun), à l'hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie à Montpellier.
- via le formulaire d'expression sur le site www.contournement-ouest-nimes.fr
- par courriel à l'adresse concertation@contournement-ouest-nimes.fr
- par courrier à l'adresse « DREAL LRMP – Direction Transports – Division Maîtrise d'Ouvrage Routière -, 520 allés Henry II de Montmorency, 34 064 Montpellier Cedex 2 »

ARTICLE 3. BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation avec le public est joint au présent arrêté.

ARTICLE 4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

Au regard des avis recueillis, la variante retenue pour la suite des études est composée comme suit :

segment 1 : tracé unique présenté en concertation et son raccordement à l'A9

segment 2 : tracé Est avec étude des deux échangeurs E2 Est et E2 Sud

segment 3 : tracé Ouest avec son échangeur Ouest

Segment 4 : tracé Ouest avec son raccordement à la RN 106

ARTICLE 5. EXÉCUTION ET PUBLICATION

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le bilan de la concertation sera

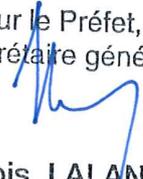
- transmis à :
 - Communes de Caveirac, Milhaud, Nîmes.
 - Communautés d'agglomérations d'Alès et de Nîmes
 - Conseil Régional Occitanie
 - Conseil Départemental du Gard
 - Partenaires publics associés
- mis en ligne sur le www.contournement-ouest-nimes.fr

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le **24 AOUT 2017**

Le Préfet du Gard,

Pour le Préfet,
le secrétaire général


François LALANNE

Prefecture du Gard

30-2017-08-24-007

arrêté concertation publique contournement ouest nimes-1

*Arrêté préfectoral tirant le bilan de la concertation du projet de contournement routier Ouest de
Nîmes*

PRÉFET DU GARD

Le Préfet du Gard,

Arrêté n°

dressant bilan de la concertation du public pour l'opération de Contournement Ouest de Nîmes

VU L'article L130-2 du Code de l'Urbanisme,
VU l'article L120-1 du Code de l'Environnement ;
VU l'article L121-16 du Code de l'Environnement ;
VU Le Décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet du Gard M. Didier LAUGA

VU Le courrier référencé DEP 2015-327 du 23 avril 2015 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, demandant à la DREAL d'engager les études et procédures administratives concernant le projet,

CONSIDÉRANT : qu'il appartient au préfet d'arrêter le bilan de la concertation du public pour les opérations d'investissement de l'État dans le département;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT, OCCITANIE

ARRÊTE :

ARTICLE 1. LES OBJECTIFS DU PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES,

Les objectifs généraux du projet sont :

- d'améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours
 - sur le nouvel axe, vers et depuis A9,
 - sur les voiries locales rendues à leur usage ;
- de mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire :
 - en améliorant la lisibilité des itinéraires,
 - en favorisant l'intermodalité
- d'améliorer le cadre de vie
 - des riverains de l'actuelle RN 106,
 - des usagers, par l'amélioration des entrées de ville,
 - des habitants des futurs quartiers en créant des dessertes adaptées.

ARTICLE 2. LA CONCERTATION MENÉE EN 2017

La concertation aura lieu du 27 février 2017 au 7 avril 2017.

Durant cette période, le dossier a été consultable :

- à la mairie de Caveirac ;
- à la mairie de Milhaud ;
- à la mairie de Nîmes ;
- à la Préfecture du Gard et Hôtel du Département du Gard (hall commun) à Nîmes
- à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes ;
- à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès ;
- à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie site de Montpellier.
- en ligne sur le www.contournement-ouest-nimes.fr.

Des réunions publiques se sont tenues :

- à Nîmes, jeudi 2 mars 2017, à 18h30, Kinopolis Nîmes, 130 rue Michel Debré ;
- à Caveirac, mardi 7 mars 2017 à 18h30, Salle Polyvalente, 20 rue de la Pépinière ;
- à Milhaud, jeudi 9 mars 2017 à 18h30, Centre socio-culturel, 10 Place Frédéric Mistral ;
- à Alès, lundi 13 mars 2017 à 18h30, Salle du Capitole, 10 place de l'Hôtel de Ville.

Une réunion spécifique s'est tenue le 21/03/2017 à 18h à la DDTM30, destinée aux comités de quartiers.

Les avis ont pu être exprimés :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, à l'hôtel de la Préfecture du Gard et du Département du Gard (Hall commun), à l'hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie à Montpellier.
- via le formulaire d'expression sur le site www.contournement-ouest-nimes.fr
- par courriel à l'adresse concertation@contournement-ouest-nimes.fr
- par courrier à l'adresse « DREAL LRMP – Direction Transports – Division Maîtrise d'Ouvrage Routière -, 520 allés Henry II de Montmorency, 34 064 Montpellier Cedex 2 »

ARTICLE 3. BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation avec le public est joint au présent arrêté.

ARTICLE 4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

Au regard des avis recueillis, la variante retenue pour la suite des études est composée comme suit :

segment 1 : tracé unique présenté en concertation et son raccordement à l'A9

segment 2 : tracé Est avec étude des deux échangeurs E2 Est et E2 Sud

segment 3 : tracé Ouest avec son échangeur Ouest

Segment 4 : tracé Ouest avec son raccordement à la RN 106

ARTICLE 5. EXÉCUTION ET PUBLICATION

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le bilan de la concertation sera

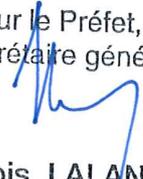
- transmis à :
 - Communes de Caveirac, Milhaud, Nîmes.
 - Communautés d'agglomérations d'Alès et de Nîmes
 - Conseil Régional Occitanie
 - Conseil Départemental du Gard
 - Partenaires publics associés
- mis en ligne sur le www.contournement-ouest-nimes.fr

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le **24 AOUT 2017**

Le Préfet du Gard,

Pour le Préfet,
le secrétaire général


François LALANNE

SNCF RESEAU

30-2017-08-08-003

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire
d'un terrain sis sur la commune de Rochefort du Gard,
parcelle cadastrée BA 369p

*Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
Rochefort du Gard, parcelle cadastrée BA 369p pour une superficie de 825m²*

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : LR4106-01
Gestionnaire : SNCF Réseau (DT/OCC)

Le Directeur Territorial SNCF Réseau Occitanie

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2111-9 à L.2111-26;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment ses articles 39, 49 50 et 51-2 ;

Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public SNCF Réseau ;

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou gérés par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet ;

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information à l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, de SNCF Réseau et SNCF Mobilités ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales de délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Accès au réseau,

Vu la décision du 30 juin 2016 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Accès au réseau, sur le périmètre de compétences des directions territoriales,

Vu la décision du 1^{er} juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint Accès au réseau au directeur territorial Languedoc-Roussillon,

Vu la décision du 1^{er} juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint Accès au réseau au directeur territorial Midi-Pyrénées,

Vu la décision du 02 janvier 2017 portant délégation de pouvoirs du Président de SNCF Réseau Monsieur Patrick JEANTET au Directeur Territorial Occitanie Monsieur Pierre BOUTIER,

Vu la décision du 02 janvier 2017 portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Territorial Occitanie Monsieur Pierre BOUTIER,

Vu l'avis du Conseil Régional OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE en date du 07 mars 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet du Département du Gard en date du 04 mai 2017 autorisant le déclassement,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

DECIDE

ARTICLE 1

Le terrain bâti sis à ROCHEFORT-DU-GARD (30) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sous teinte jaune au plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Références cadastrales		Surface (m ²)
	Section	Numéro	
ROCHEFORT-DU-GARD (30217)	BA	369p	825
		TOTAL	825

ARTICLE 2

La présente décision de déclassement, dont une copie est adressée au Ministre chargé des Transports, sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département du Gard ainsi qu'au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr/>).

Fait à Toulouse, le 8 août 2017

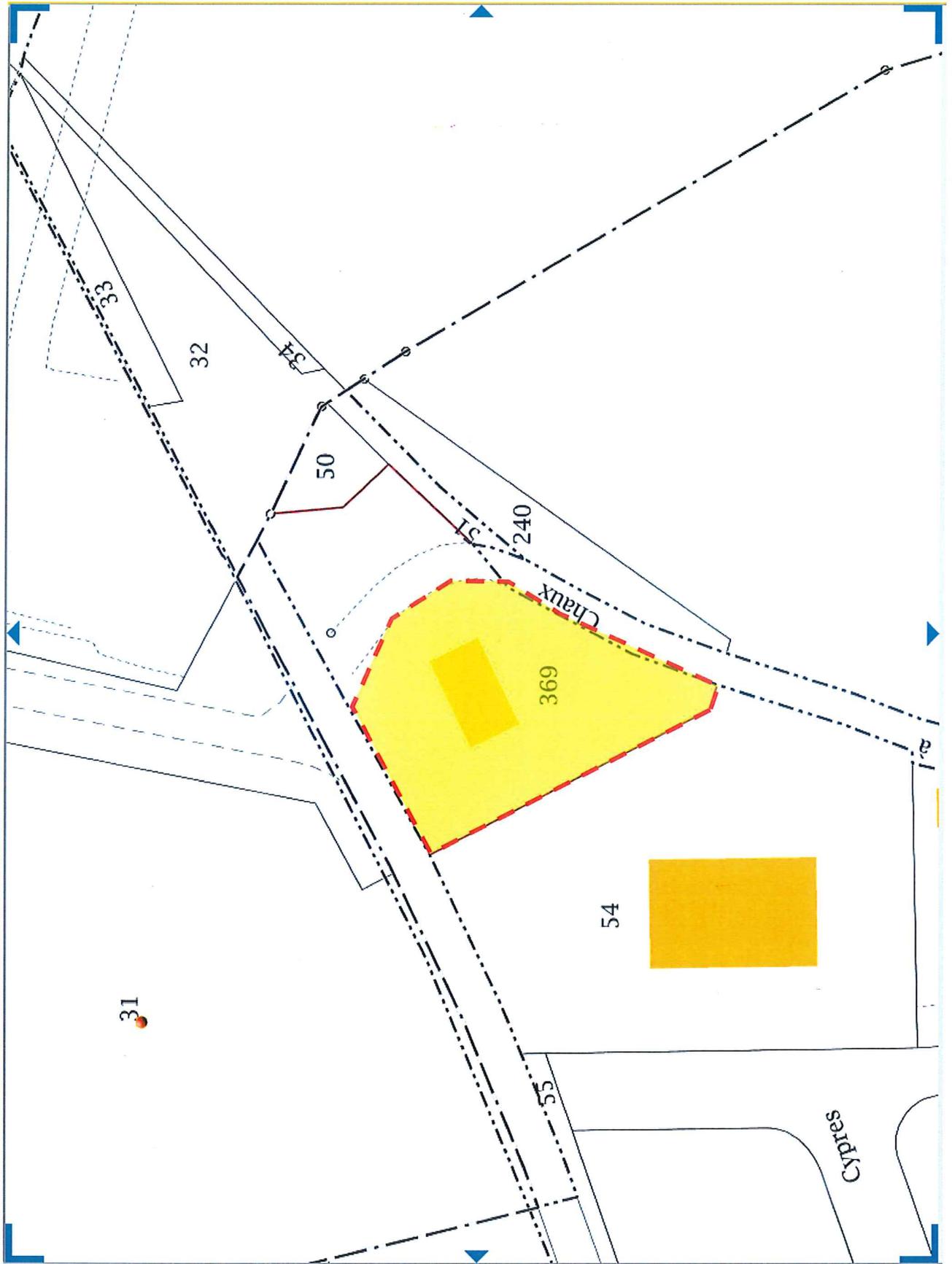
Le Directeur Territorial



Par délégation
H. HAUTEVILLE

Pierre BOUTIER

Plan de déclassement parcelle BA n° 369p ROCHEFORT-DU-GARD (emprise en jaune)



SNCF RESEAU

30-2017-08-08-004

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire
d'un terrain sis sur la commune de

Saint-Julien-de-Cassagnas, parcelle cadastrée OA 890p

*Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de
Saint-Julien-de-Cassagnas, parcelle cadastrée OA 890p pour une superficie de 9 892 m²*

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : GS0005-01
Gestionnaire : SNCF Réseau (DT/OCC)

Le Directeur Territorial SNCF Réseau Occitanie

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2111-9 à L.2111-26;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment ses articles 39, 49 50 et 51-2 ;

Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public SNCF Réseau ;

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou gérés par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet ;

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information à l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, de SNCF Réseau et SNCF Mobilités ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales de délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Accès au réseau,

Vu la décision du 30 juin 2016 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Accès au réseau, sur le périmètre de compétences des directions territoriales,

Vu la décision du 1^{er} juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint Accès au réseau au directeur territorial Languedoc-Roussillon,

Vu la décision du 1^{er} juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint Accès au réseau au directeur territorial Midi-Pyrénées,

Vu la décision du 02 janvier 2017 portant délégation de pouvoirs du Président de SNCF Réseau Monsieur Patrick JEANTET au Directeur Territorial Occitanie Monsieur Pierre BOUTIER,

Vu la décision du 02 janvier 2017 portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Territorial Occitanie Monsieur Pierre BOUTIER,

Vu l'avis du Conseil Régional OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE en date du 13 avril 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet du Département du Gard en date du 04 mai 2017 autorisant le déclassement,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

DECIDE

ARTICLE 1

Le terrain pour partie bâti sis à SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS (30) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sous teinte jaune au plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Références cadastrales		Surface (m ²)
	Section	Numéro	
SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS (30271)	OA	890p	9 892
		TOTAL	9 892

ARTICLE 2

La présente décision de déclassement, dont une copie est adressée au Ministre chargé des Transports, sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département du Gard ainsi qu'au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr/>).

Fait à Toulouse, le 8 août 2017

Le Directeur Territorial



Par délégation
H. JEANTET

Pierre BOUTIER

SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS (30) Parcelle A n° 890p
Plan des emprises à déclasser (jaune)

